

Projet Éducatif Territorial

2024-2027

Une Ville à hauteur d'enfant



Sommaire

Édito page 3

Préambule page 4

Pourquoi un Projet éducatif Territorial (PEdT) de la Petite Enfance à la Jeunesse

Périmètre et public page 6

Ambition 1 page 14

Vivre ensemble et transitions écologiques

Ambition 2 page 28

Parcours harmonieux de l'enfant et de l'adolescent

Ambition 3 page 38

Posture de l'adulte

Ambition 4 page 46

Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants

Conclusion page 52

un Projet partagé et Vivant !



Édito

A Charenton-Le-Pont, l'éducation a toujours été une priorité : Porter chaque enfant au plus haut, contribuer à son épanouissement grâce à une offre de loisirs diversifiée, l'aider à se construire pour devenir un citoyen libre de penser, respectueux et solidaire.

De la Petite Enfance à la Jeunesse, nous nous engageons bien au-delà des compétences obligatoires, en veillant à la qualité de l'accueil des enfants, par un taux d'encadrement renforcé sur tous les temps d'accueil des enfants. Depuis l'obtention du titre « Ville Amie des Enfants » par l'Unicef en 2021, nous avons mené un plan d'actions dédié aux Droits des Enfants, comprenant notamment le Conseil Municipal de Jeunes, fortement impliqués dans la vie locale. Nous nous attachons également à accompagner les familles les plus fragiles par l'attribution d'aides financières en faveur du sport et des loisirs (Pass sport, Pass Activités) et à proposer aux jeunes les plus en difficulté un accompagnement d'aide à la scolarité. A l'occasion du renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEdT), nous avons souhaité donner du sens et de la cohérence à l'ensemble de l'action éducative locale, en élargissant les tranches d'âges à la Petite Enfance et à la Jeunesse (0-18 ans). Portés par un élan collectif de cohésion et d'échanges, les acteurs éducatifs se sont rencontrés en ateliers thématiques pendant un an et ont créé ensemble les contours du futur PEdT pour les trois prochaines années.

Cette démarche participative a été menée conjointement avec les enfants et les jeunes ainsi que les familles afin de renforcer leur pouvoir d'agir et de faire émerger de nouvelles idées, de nouvelles actions, en lien avec les évolutions et les défis de notre société.

Il nous semble en effet essentiel d'adapter le parcours éducatif de chaque enfant aux enjeux très actuels d'un monde en transition et de construire ainsi une politique publique à sa hauteur, qualitative, solidaire et durable.

Depuis le début du mandat, la Ville de Charenton-le-Pont a renforcé son engagement à travers de nouvelles actions significatives comme par exemple la création récente d'un lieu unique dédié à la parentalité, « la Parent'aise », l'intensification de la végétalisation des cours d'écoles en concertation avec les enfants ou encore la mise en place d'un plan d'alimentation saine dès le plus jeune âge.

A travers ce projet plus global et partagé, la ville de Charenton-le-Pont continue de faire de l'éducation une priorité et d'agir pour l'intérêt supérieur de l'enfant.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail coopératif.

Sylvain DROUVILLÉ
Adjoint au Maire délégué à l'Enfance
et à l'Éducation

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne



Pourquoi un Projet éducatif Territorial (PEdT) de la Petite Enfance à la Jeunesse ?

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) 2021-2024 était jusqu'à présent tourné vers les 3-11 ans et s'adressait aux acteurs éducatifs intervenant au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Pourtant, les enfants et les jeunes accueillis dans les crèches, les écoles et accueils de loisirs maternels et élémentaires ainsi que le collège, le lycée et le service jeunesse représentent 21% de la population locale.

A l'aune d'un PEdT renouvelé, la dynamique de décroisement a permis d'associer les acteurs de la petite enfance et de la jeunesse, incluant les enseignants du premier et second degré et les professionnels de la culture, du sport et du travail social dans une démarche participative garante de la portée des ambitions.

Dès septembre 2023, ils se sont regroupés en ateliers et ont démarré des échanges collaboratifs autour de projets (notamment entre enseignants du premier et second degré et professionnels de la parentalité sur la prévention des écrans).

Les échanges ont porté sur la problématique suivante : « Comment pourrions-nous construire une vision partagée des besoins éducatifs avec et pour les 0-18 ans afin de mettre en place un projet cohérent ? », autour des valeurs éducatives, des actions et des thématiques fortes.

LES THÉMATIQUES RETENUES POUR LE PEDT 2024-2027 SONT LES SUIVANTES :

« **VIVRE ENSEMBLE** » reliée aux valeurs de mixité, d'égalité, de laïcité, de tolérance et de respect, de solidarité ;

« **LA POSTURE DE L'ADULTE** » reliée aux valeurs de conseil, d'éducation, d'accompagnement et d'écoute, de formation et de compétences ;

« **PARCOURS HARMONIEUX DE L'ENFANT** » reliée aux valeurs d'épanouissement, de plaisir, de bien-être, d'implication ;

« **TRANSITIONS ECOLOGIQUES** » reliée aux valeurs de mobilité, de sensibilisation au respect de l'environnement durable face à un monde en pleine mutation.

Parallèlement, une consultation « ta voix, tes droits » faite en novembre 2023 auprès de près de 200 écoliers et collégiens ont également été menés dans le cadre du plan d'actions « Ville Amie des Enfants » mis en place suite à l'obtention du titre par l'UNICEF en 2021.

Cette articulation du plan d'actions « Ville Amie des Enfants » au PEdT nous apparaît cohérente dans une communauté où la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics locaux.

Les résultats de cette consultation obtenus en novembre 2023 ont montré que le changement climatique, l'usage et l'impact des écrans dans la vie quotidienne des jeunes consultés ou l'égalité filles-garçons sont des préoccupations clairement identifiées. Par ailleurs les axes du PEdT s'intègrent pleinement aux orientations de la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF), à savoir l'inclusion des enfants en situation de handicap, la lutte contre la précarité des enfants et le soutien à la parentalité

AINSI LES AMBITIONS DE CE NOUVEAU PEDT SONT LES SUIVANTES :

- Sensibiliser les jeunes citoyens à vivre ensemble dans une ville durable, plus solidaire et inclusive ;
- Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours ;
- Agir sur le bien-être des enfants par la formation permanente, la qualification et le travail éducatif en réseau ;
- Développer le pouvoir de penser et d'agir des enfants dans une Ville à hauteur d'enfants.

Le futur PEdT 2024-2027 est un outil essentiel pour définir une vision éducative globale, et cohérente pour tous les enfants et jeunes de Charenton-le-Pont.

L'objectif principal est de créer des synergies entre les différents acteurs éducatifs (écoles, familles, associations) et de s'assurer que chaque enfant puisse bénéficier d'un parcours d'apprentissage enrichissant, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence.



PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

Charenton-le-Pont, une ville dynamique, avec une population jeune et diversifiée

Éléments socio-démographiques

(Source : CABESTAN, base d'indicateurs permettant d'observer et de suivre les dynamiques du territoire)



29 445 hab.
au 1er janvier 2021



40.4 % de propriétaires
au sein des 14 463
résidences principales
25 % de logements sociaux



10% de la population vit sous le
seuil de pauvreté (au seuil de
60% du revenu médian)
7.4 % de chômage



32.6 % de familles
Avec enfants
17% de familles
nombreuses



28% de familles
monoparentales



21.2% a moins
de 18 ans



21.5% a plus
de 60 ans



42 % de cadres et de professions
intellectuelles (parmi les actifs)



2521 €
(niveau de vie mensuel médian)



84,2% des actifs travaillent
dans une autre commune



8.9% des mineurs sont
en situation de vulnérabilité

La commune de Charenton-le-Pont est une commune urbaine du Val de Marne d'une surface de 1.9 km², qui en fait l'une des plus petites communes. En revanche elle présente une densité très élevée (16 244 hab./km²).

Sa population est familiale (32.6% de familles) avec un taux assez important de familles monoparentales (28%). La commune présente cependant une baisse de sa population de 0.7 % entre 2015 et 2021 et d'une baisse de la natalité (505 naissances en 2014, 380 en 2022, INSEE).

PARMI SA POPULATION MINEURE, ON COMPTE :

- 18,9%** de moins de 3 ans,
- 17,5%** de moins de 3 à 5 ans,
- 26,9%** de 6 à 10 ans,
- 20,3 %** de 11 à 14 ans,
- 16,3%** de 15 à 17 ans.

On note également un phénomène de vieillissement de sa population : 21.5 % a plus de 60 ans.

En termes d'emploi, la commune de Charenton-le-Pont se caractérise par une population active et de catégorie socioprofessionnelle supérieure avec ses 42% de cadres et professions intellectuelles.

Son taux de chômage est inférieur à celui du département. Néanmoins 10 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu médian), amenant les élus locaux à considérer les besoins sociaux locaux comme prioritaires dans les axes politiques.

Concernant l'habitat, Charenton-le-Pont est marqué à la fois par un nombre majoritaire de résidences principales (14 463, INSEE) et de logements sociaux (25% soit 3684 logements au 1er janvier 2024), répondant ainsi à l'article 55 de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU).

D'ici 2030, un grand projet urbain d'aménagement concertée, « Charenton Bercy », prévoit 1500 logements familiaux (dont 30% de logements sociaux), des résidences spécialisées (étudiants, seniors, jeunes travailleurs) et de nouveaux équipements (crèches, un groupe scolaire maternelle/élémentaire de 15 classes). Ce projet de reconnexion de Charenton le Pont à Paris et à la Seine prévoit ainsi d'accueillir de nouveaux habitants dans un avenir proche, au sein d'un quartier en pleine mutation.

Structures publiques et privées petite enfance, enfance et jeunesse

Le PEdT s'appuie sur un réseau d'établissements de la petite enfance, d'écoles maternelles et élémentaires, ainsi que sur des structures de jeunesse. Chacune de ces structures joue un rôle clé dans la mise en œuvre des actions éducatives et doit collaborer pour assurer la continuité des parcours éducatifs des enfants.

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et lieu de jeu parents-enfants :

La ville de Charenton compte 19 établissements d'accueil de jeune enfant :

- 4 EAJE en régie,
- 2 EAJE en délégation de service public,
- 10 EAJE privés,
- Une crèche familiale
- Un Relais Petite Enfance
- 66 assistantes maternelles
- 80 gardes à domicile

La capacité totale de places de garde d'enfants de moins de 3 ans est estimée à 809, correspondant à un taux de couverture de 69%, nettement supérieur à celui de l'Île de France (58%) et bien que le besoin localement exprimé soit important, en raison notamment du fait que 84% des actifs travaillent dans une autre commune. Un lieu d'accueil des parents de 0 à 6 ans autour du jeu, « La Parent'aise », a ouvert ses portes en juin 2024 dans le but de renforcer les actions parentalité sur la Ville.

Etablissements scolaires maternels et élémentaires (Premier Degré)

La commune de Charenton le Pont compte **14 écoles publiques, 2 écoles privées et 1 école hors contrat dans le 1er degré :**

- 6 écoles maternelles publiques (l'une d'elles fermera ses portes en 2025, l'école La Ceresaie) : 683 élèves
- 6 écoles élémentaires publiques : 1274 élèves
- Une école maternelle et élémentaire privée sous contrat : 448 élèves.
- Une école maternelle et élémentaire privée hors contrat : 50 élèves.

La Ville est confrontée à une baisse des effectifs depuis 5 ans, liés à la baisse de la natalité et à une forte pression foncière.

Accueils périscolaires Enfance maternels et élémentaires :

La commune de Charenton compte **11 accueils de loisirs** (6 maternels, 5 élémentaires) sur les temps du midi et du soir, des mercredis et des vacances.

Les taux de fréquentation moyens en 2024 (mois de référence : sept. 24) sont les suivants (avec des disparités entre écoles) :

- Entre 74.3% et 75.3 % à la restauration,
- Entre 42 et 67 % à l'accueil du soir en maternelle,
- Entre 32 et 48 % à l'accompagnement méthodologique en élémentaire,
- 45% aux ateliers bleus en élémentaire,
- Entre 30 et 40% le mercredi en élémentaire,
- Entre 40 et 60% le mercredi en maternelle,
- Entre 30 et 40 % durant les vacances (avec un taux de fréquentation plus important à la Toussaint, en février et en juillet).

Le taux élevé de rationnaires le midi montre une attente forte des parents en matière de garde d'enfants sur le temps de pause méridienne.

Par ailleurs nous constatons une augmentation du nombre d'enfants en maternelle à l'accueil du soir et le mercredi, contrairement aux années précédentes.

Établissements scolaires (Deuxième Degré) :

La commune de Charenton-le-Pont compte deux collèges et deux lycées dans le Second Degré :

- Un collège public, La Cerisaie (666 élèves)
- Un lycée public, Robert Schuman (750 élèves)
- Un collège privé, Notre Dame des Missions (723 élèves)
- Un lycée privé, Notre Dame des Missions (458 élèves)

Accueil périscolaire Jeunesse :

L'Espace Jeunesse est une structure dédiée aux jeunes Charentonnais dès 11 ans. En 2023-2024, il compte :

- 189 adolescent(e)s inscrits à l'année à l'accueil de loisirs (avec une moyenne quotidienne de 30 à 35 jeunes pendant les vacances scolaires),
- 152 élèves aux ateliers socio-culturels (enfants, adolescents et adultes),
- 13 jeunes élus Conseillers Municipaux Jeunesse.

Équipements culturels municipaux à destination des enfants et des jeunes :

Six équipements culturels municipaux sont ouverts aux publics enfants et jeunes, témoignant d'une politique éducative dynamique et transversale en faveur de l'accès à la culture dès le plus jeune âge.

Le Conservatoire municipal accueille 626 élèves de moins de 26 ans soit 86% du nombre total d'élèves (détail 6-10/ 11-18 ans) autour de la promotion de la pratique instrumentale et des ateliers musicaux. Par ailleurs tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires disposent de projets musicaux sur temps scolaire co animés par les Dumistes du Conservatoire, en lien avec l'enseignant(e).

Les deux médiathèques (Médiathèque des Quais et de Bercy) accueillent également les publics de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse autour d'animations et de visites ainsi que des interventions sur temps scolaire. En 2023-2024 :

- 8 EAJE ont bénéficié de 35 visites (472 enfants)
- 75 classes de la maternelle au lycée ont été accueillies en animation au sein des médiathèques (100 animations - 1753 élèves)
- 979 enfants des accueils loisirs maternels et élémentaires ont été accueillis dans le cadre de 82 animations.

L'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages accueille 507 jeunes de moins de 26 ans autour d'enseignements plastiques et visuels hebdomadaires.

L'Espace Art & Liberté est un espace d'expositions et d'ateliers plastiques. En 2023-2024, il accueille sur temps scolaire 2855 élèves en élémentaire (112 classes) et 1950 en maternelle (67 classes) soit 4805 élèves. Les enfants des accueils loisirs sont également accueillis sur temps périscolaire.

Le Théâtre des Deux Rives a accueilli 1617 élèves en 2024 autour d'une programmation théâtrale variée (7 spectacles dont 3 pour les maternels et 4 pour les élémentaires). Les tous petits sont également accueillis lors de « bébés-concerts » dédiés.

Équipements sportifs municipaux à destination des enfants et des adolescents :

La piscine municipale accueille 24 00 élèves sur temps scolaire (premier et second degré confondus). Elle est particulièrement en charge des tests « Savoir Nager » pour les CM2.

La population scolaire représente 63% de la fréquentation.

Notons également 32 équipements sportifs à destination des enfants et des jeunes : stades, terrains de football, piste d'athlétisme, terrains de tennis, salles de danse, dojos, salle d'armes, salle de boxe, salle de gymnastique, salle de tennis de table, mur d'escalade, salles omnisports, terrain de beach-volley, terrains de proximité, etc. Les écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées, accueils de loisirs enfance et jeunesse occupent 8503 heures dans ces équipements soit 2% du volume global horaire d'utilisation. En effet les clubs sont les premiers utilisateurs, à savoir 80%.

PRESENTATION DE LA JOURNÉE-TYPE DE L'ENFANT

(accueils déclarés SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports) et/ou CAF)



La journée type scolaire (3-17 ans)

La journée type scolaire (3-11 ans)

- 8h - 8h30 : Accueil du matin (temps non déclaré au SDJES)

Il est gratuit pour les familles.

Les enfants sont accueillis au sein de chaque école dans les locaux de l'accueil de loisirs et dans la cour. L'encadrement est effectué essentiellement par du personnel d'animation avec la participation de quelques enseignants.

Temps durant lequel des supports d'activités (jeux de société, de construction, livres...) sont mis à disposition des enfants leur permettant de jouer et d'être acteur de leur temps libre.

La journée type en EAJE (0-3 ans)

La journée type est tout d'abord centrée sur l'accueil des enfants de 7h30 à 10h et sur les retrouvailles des parents de 16h à 18h30. Les familles sont libres de déposer et récupérer les enfants selon leur contrat sur ces plages horaires.

Les professionnels accompagnent l'enfant et son parent sur ce temps de transition et de séparation et proposent des jeux libres adaptés aux besoins des enfants.

Entre 10h et 11h30 des activités en plus petits groupes sont proposées (manipulation, motricité, graphisme, jeux d'imitation symboliques, construction, chansons et histoire, jeux d'eau, jardinage...).

Ensuite se déroulent les repas selon l'âge et les compétences de chacun puis un temps de sommeil est proposé. Le coucher et le lever sont accompagnés de manière échelonnée selon les besoins.

Les plus jeunes enfants peuvent autant que possible dormir à la demande.

Le goûter se déroule de 15h30 à 16h15 selon l'âge des enfants et leur temps de sommeil.

Sur la fin de journée, des activités sont proposées selon les besoins de enfants. Les jeux en extérieur sont possibles dans tous les établissements petite enfance qui ont un ou plusieurs espaces extérieurs.

- 8h20 - 8h30 : ces 10 minutes d'accueil sont placées sous la responsabilité des enseignants. En maternelle, il s'effectue dans les classes et les ATSEM y participent ainsi que quelques animateurs.

- 8h30 - 11h30 : temps d'enseignement

- 11h30-13h30 : pause méridienne (temps déclaré au SDJES et à la CAF)

Elle comprend le repas et un temps d'activité pour les enfants avant ou après le déjeuner. Elle est encadrée par du personnel d'animation auquel s'ajoutent les ATSEM en maternelle. Les activités telles que jeux collectifs, jeux de construction, jeux de société, lecture, ateliers dessin, expression corporelle, football... sont proposées aux enfants. Les écoles élémentaires situées à proximité des équipements sportifs peuvent bénéficier des installations.

La restauration s'effectue sous la forme d'un self-service en élémentaire et au sein de 2 maternelles pour les enfants de moyenne et grande section (pour les autres services à table).

L'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire et de 2 adultes par classe en maternelle, permettant de positionner un encadrant à chaque table pour les petits et moyens, avec la mission particulière de leur apprendre le plaisir de manger. Le directeur de l'accueil loisirs n'est pas compris dans ce taux d'encadrement.

A chaque rentrée scolaire les directeurs d'accueils de loisirs réunissent les équipes animateurs/ATSEMS des accueils maternels afin de présenter les attentes en matière d'accompagnement des



enfants sur le temps méridien (accompagnement des enfants au goût, à la sieste, proposition de jeux adaptés aux maternels sur le temps méridien...) et préparer le projet pédagogique et les projets d'activités sur ce temps.
Les plus jeunes déjeunent au premier service et sont conduits au dortoir sitôt le repas terminé.

Cette activité est facturée aux familles en fonction du nombre de jours de présence sur la base du quotient familial.

■ **13h30 - 16h30** : temps d'enseignement

■ **16h30-18h30**: accueil du soir (temps déclaré au SDJES et à la CAF)

L'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire (selon le cadre défini par le PEDT), le directeur de l'accueil loisirs n'étant pas compris dans ce taux d'encadrement.

Ces activités sont facturées aux familles en fonction du nombre de jours de fréquentation et sur la base du quotient familial.

En maternelle :

Après un temps de goûter fourni par la Ville, l'équipe d'animation propose aux enfants des activités structurées encadrées par des animateurs telles que des jeux collectifs, des ateliers de travaux manuels, la lecture de contes ou bien encore des activités libres (lego, dinette, coloriage, jeux libres dans la cour). Les propositions s'adaptent à la capacité des enfants sur une fin de journée.

Le départ échelonné des enfants s'effectue à partir de 17h30.



En élémentaire :

■ **16h30 - 18h00** :

- Un accompagnement méthodologique est proposé aux enfants afin qu'ils fassent leur travail scolaire. Les enfants ayant fini peuvent être récupérés dès 17h30 (principalement les CP-CE1). L'encadrement est essentiellement effectué par des enseignants, sur la base d'un intervenant pour 12 enfants.

- Les mardis ou vendredis, les enfants peuvent pratiquer les « Ateliers Bleus », des activités sportives, culturelles et artistiques. Elles sont encadrées par des intervenants spécialisés issus du tissu associatif local (8 associations), 4 intervenants extérieurs, 15 animateurs et 3 éducateurs sportifs (maîtres-nageurs).

L'objectif est d'offrir un temps ludique, convivial et de découverte d'une large palette d'animations dans différents domaines.

Dans les premières semaines de la rentrée, une présentation des animations est effectuée par les intervenants au sein de chaque école, au cours de laquelle l'enfant choisit 3 activités qu'il souhaite pratiquer tout au long de l'année à raison de 10 séances pour chacune d'elles. Afin d'adapter le contenu de chaque animation à la capacité de l'enfant, les animations sont proposées par niveau scolaire (CP/CE1 et CE2/CM).

Elles se déroulent au sein des écoles (l'accueil de loisirs, salles polyvalentes, salles de sports, bibliothèque) ou dans les équipements sportifs de proximité.

Les directeurs d'accueils de loisirs sont chargés de la coordination de cette activité.

■ **18h-18h30** : poursuite de l'accueil du soir (temps non déclaré au SDJES)

Après l'accompagnement méthodologique et/ ou les activités du soir, sans participation familiale supplémentaire, une garderie est organisée avec un départ échelonné des enfants à partir de 18h. Des ateliers en libre accès sont proposés aux enfants (kapla, lego, jeux de société, lecture, dessin, ping-pong ...).

L'encadrement est effectué par les animateurs.

La journée type scolaire (11-17 ans)

L'accueil, gratuit et ouvert exclusivement aux Charentonnais, se déroule du lundi au vendredi de 16h à 18h, au service jeunesse. Lors de cet accueil, l'équipe d'animation met à disposition une salle d'activités ainsi qu'une salle d'étude équipée du WIFI dans laquelle les adolescents peuvent faire leurs devoirs et des recherches si besoin.

La journée type périscolaire et extrascolaire (3-17 ans)

ACCUEIL LE MERCREDI

Accueil de loisirs pour les 3-11 ans (temps déclaré au SDJES)

■ **8h-18h30 (journée complète) ou 8h-13h15/30 ou 13h15/30-18h30 (demi-journée)**

L'accueil se déroule de 8h à 9h. Les enfants peuvent être accueillis en journée complète ou en demi-journée :

- En matinée : de 8h à 13h15/13h30 (repas inclus)
- En après-midi : de 13h15/13h30 à 18h30 (goûter fourni)
- Le départ s'échelonne de 17h30 à 18h30.

La ville dispose de 11 accueils de loisirs situés au sein des écoles :

- 5 maternels : 4 vents - Conflans - Champ des alouettes - Valmy maternelle - Port aux lions
- 5 élémentaires : Aristide Briand A- Aristide Briand B - Anatole France - Pasteur - Valmy élémentaire

Les enfants de l'école Desnos sont accueillis à l'Accueil de loisirs de Valmy élémentaire.

Les Accueils de loisirs bénéficient de cars pour effectuer des sorties qui sont déterminées selon un planning commun.

L'encadrement est de 1 animateur pour 10 en maternelle et de 1 pour 14 en élémentaire. Le directeur n'est pas compris dans ce taux.

Cette activité est facturée aux familles sur la base du nombre de jours fréquentés avec l'application du quotient familial.

Les accueils de loisirs proposent des activités en lien avec les axes du **Projet Educatif** : chaque accueil de loisirs est doté de référents (restauration, atelier philo, droits des enfants, jardinage, activités scientifiques, plan lecture). Parallèlement à ces actions en lien avec les thématiques du Projet éducatif, les animateurs mettent en place des activités sportives (défis sportifs, tournois et initiations au sport, handi sport, ateliers de relaxation), culturelles (sorties culturelles, projets culturels de type théâtre, spectacles) et autour de la solidarité et du développement durable (ateliers de récupération, cueillettes, collectes solidaires, goûters sans emballage).

Accueil de loisirs pour les 11-17 ans (temps déclaré au SDJES)

■ **de 13h30 à 18h30**

Le Service Municipal Jeunesse est une structure de loisirs adaptée aux adolescents âgés de 11 à 17 ans, désireux de partager des moments conviviaux.

Lieu d'écoute, de confiance, d'amusement et de solidarité, il propose un panel d'animations de qualité telles que du sport, de la culture, de l'art, ou encore des ateliers culinaires.

L'encadrement est de 1 animateur pour 12 jeunes. L'équipe d'animation propose des activités telles que jeux de société, des grands jeux, des débats ainsi que des échanges.



ACCUEIL DURANT LES VACANCES

Accueils de loisirs pour les 3-11 ans (temps déclaré au SDJES)

■ **de 8h à 18h30**

En fonction des inscriptions en ligne effectués trois semaines avant les périodes de vacances, le service Enfance organise les ouvertures en concertation avec le service bâtiment (qui planifie les travaux à ces périodes).

Les enfants sont ainsi regroupés par secteur géographique dans les écoles (2 à 3 en maternelle, 2 en élémentaire). Une navette en car est proposée, si nécessaire, pour les enfants étant plus éloignés. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et de 1 pour 12 en élémentaire.

Le directeur n'est pas inclus dans le taux d'encadrement. Pour les effectifs importants il peut être assisté d'un adjoint (à A. Briand et Valmy élémentaire).

La journée - type durant les vacances est semblable à la journée type scolaire sur les horaires et les séquences accueil/ pause méridienne. Néanmoins nous accueillons moins d'enfants ce qui rend l'accueil plus confortable et ce qui permet aux équipes de proposer des projets différents (sportifs, culturels, ateliers culinaires).

Accueils de loisirs pour les 11-17 ans (temps déclaré au SDJES)

■ **de 9h45 à 12h et de 13h30 à 18h**

L'équipe d'animation propose un programme varié avec notamment des sorties karting, des Escape Game, des stages sportifs ou encore des activités de type accrobranche.

Cette activité est facturée aux familles sur la base du nombre de jours fréquentés avec l'application du quotient familial.

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 12 jeunes.

DES ESPACES NUMERIQUES POUR S'INFORMER, INSCRIRE SES ENFANTS A DES ACTIVITES ET PAYER EN LIGNE



Les modalités d'inscription sont simplifiées et accessibles, permettant aux familles de s'inscrire facilement aux différentes activités. Des périodes d'inscription claires et un suivi personnalisé des demandes sont mis en place pour assurer un accueil de qualité.

« Mon espace Ch@renton », une interface d'information, d'inscription et de paiement en ligne.

Créé en 2017, « Mon espace Ch@renton » est une plateforme d'information sur le fonctionnement des EAJE, des écoles publiques et des accueils de loisirs (Règlements Intérieurs et tarifs).

C'est également un espace d'inscriptions aux activités (restauration, accueils de loisirs, séjours, ateliers bleus) et de paiement en ligne.

A ce jour plus de 80% des familles fréquentent cet espace citoyen qui permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Être informé de l'actualité
- Consulter son dossier famille
- Réaliser les démarches familiales
- Déposer ses justificatifs dans un espace de stockage numérique sécurisé (avis d'imposition)
- Régler en ligne
- Consulter ses factures

Les familles peuvent inscrire ou désinscrire leur enfant à la restauration et aux accueils périscolaires au plus tard 7 jours avant la semaine de fréquentation souhaitée.

Une dérogation est accordée aux familles justifiant d'un emploi

du temps à horaires variables ou en recherche d'emploi, sur présentation d'une attestation (employeur, Pôle Emploi).

L'inscription aux ateliers bleus se fait en ligne et à l'année. Les inscriptions pour les vacances scolaires se font en ligne aux dates communiquées en début d'année scolaire.

Enfin, les inscriptions aux séjours se font également en ligne aux dates publiées en amont.

Ces modalités d'inscription sont indiquées dans le Règlement Intérieur voté en conseil municipal.

La fréquentation d'un établissement scolaire public de la Ville donne automatiquement droit à une inscription annuelle aux activités pour l'année scolaire.

Dans la perspective de la mise en place d'un guichet unique, il est prévu de renforcer la simplification des démarches en ligne par une facturation unique et une centralisation des demandes relatives à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, en un lieu unique et ressources.

Un travail de présentation de Mon Espace Ch@renton sera également effectué avec le service Communication et l'opérateur en charge de l'espace afin de rendre l'espace citoyen plus attractif et plus ergonomique.

Une tarification adaptée aux situations particulières et un simulateur de tarifs en ligne, accessible sur le site Internet

Le PEdT prévoit une tarification équitable et adaptée aux ressources des familles, incluant des aides financières pour les

familles en situation de précarité. Cela permet d'encourager la participation de tous les enfants, indépendamment de leur situation socio-économique.

Les foyers monoparentaux se voient attribués une part supplémentaire, tout comme les personnes en situation de handicap ou de veuvage avec enfants.

La situation des foyers en garde alternée est pleinement prise en compte grâce à la séparation de la famille en deux foyers fiscaux et à l'utilisation du calendrier de réservations en ligne des accueils péri et extrascolaires correspondant à leur période de garde. Les familles dont les difficultés financières sont importantes ont toujours la possibilité d'échelonner leur paiement voire sont invitées à entrer en contact avec le Centre Communal d'Action Sociale afin qu'une solution soit trouvée.

Depuis la refonte des tarifs en 2021, un simulateur de taux de subvention individualisé et de tarifs (Tsi) est accessible sur le site internet, dans la rubrique Famille/Education Enfance. En renseignant leur revenu fiscal de référence (RFR) et leur composition familiale, les familles peuvent ainsi obtenir leur Tsi, expression du soutien de la Municipalité puis accéder aux tarifs appliqués pour les différents services municipaux (services périscolaires, extrascolaires, et culturels).

Le taux de subvention personnalisé (Tsi) peut être modifié en cours d'année dans certains cas particuliers de changement de situation, à condition que les familles fournissent les justificatifs demandés.

Des outils de communication au service des familles

Le Site Internet de la Ville permet d'informer les familles sur les activités disponibles, les modalités d'inscription, ainsi que sur les initiatives éducatives. Cet outil facilite la communication entre la ville, les familles et les structures éducatives, et encourage une participation active des parents.

Sur le site Internet de la Ville, les familles ont accès aux projets pédagogiques, aux programmes d'activités, à des livrets d'accueils (livret d'écoles) et aux calendriers des activités. Par ailleurs, chaque service (petite enfance, enfance et jeunesse) dispose d'une ligne téléphonique et d'une messagerie permettant aux familles de communiquer au quotidien avec les agents administratifs.

Des « newsletters » ou « journaux » comprenant un retour en images des activités effectuées avec les enfants dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires, sont également envoyés aux familles par mail, après chaque période de vacances scolaires. La communication s'effectue également par voie d'affichage devant chaque EAJE, école et accueil loisirs enfance et jeunesse : trombinoscope de l'équipe éducative, plannings d'activités, travaux effectués dans la structure (à vérifier auprès de la PE et jeunesse).



VIVRE ENSEMBLE ET TRANSITIONS ECOLOGIQUES

« Sensibiliser les jeunes citoyens à vivre ensemble dans une ville durable, plus solidaire et mixte »

Cette ambition vise à sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la nécessité de vivre en harmonie. Des programmes éducatifs seront développés pour sensibiliser les enfants à l'inclusion, à l'égalité, à la mixité (sociale, culturelle), à la solidarité et aux enjeux écologiques.

SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS A LA NECESSITE DE VIVRE EN HARMONIE : LE « VIVRE ENSEMBLE »

Depuis plusieurs années, la Ville de Charenton-le-Pont s'efforce de proposer aux enfants une ouverture sur le monde, dès le plus jeune âge.

A travers les accueils collectifs en crèche et les apprentissages divers visant à « vivre ensemble » dans tous les lieux d'accueil (en crèche, à l'école, au centre de loisirs, dans les équipements culturels et sportifs), l'enfant apprend les règles en collectivité et le respect de la différence.

Favoriser l'inclusion des enfants à compétences et besoins particuliers

RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS À « COMPÉTENCES ET BESOINS PARTICULIERS » ET DE LEURS PARENTS

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, est de 76 :

- 7 en maternelle
- 44 en primaire
- 12 au collège
- 13 au lycée

Ces enfants ont besoin d'une prise en charge particulière sur temps scolaire (aménagement, PAP, AESH) mais également sur temps périscolaire. Durant l'année scolaire 2023/2024, 16 enfants ont été accompagnés sur les temps méridiens, mercredis et vacances (13 sur temps méridien, 5 mercredi et 11 vacances). Le coût pour la ville est de 74 752 € pour un nombre d'heures s'élevant à 3810h. Dans le cadre du Fonds Public et Territoires, la Caisse d'allocations

familiales a versé 41 140 € au titre de l'année 2023 soit 55% de la masse salariale déclarée. Le reste est à la charge de la Collectivité.

A noter : depuis la loi du 27 mai 2024, l'État doit prendre en charge l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap (les AESH) durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire.

Dans cette attente, la Ville continue à employer les AESH (ou des animateurs formés, lorsque les AESH ne sont pas disponibles) le midi ainsi que les mercredis et les vacances, afin de poursuivre cette prise en charge pour assurer la complémentarité de l'accueil de l'enfant.

■ L'accompagnement renforcé d'enfants à compétences et besoins spécifiques sera renforcé en EAJE et en accueil de loisirs. Les rendez-vous élus/représentants de la ville/familles sur les temps périscolaire seront poursuivis afin de déterminer les besoins (accompagnement spécifique, vigilance) des enfants concernés et leur permettre d'intégrer l'accueil de loisirs en toute sérénité.

■ Un livret d'accueil pour les enfants et jeunes « à compétences et besoins particuliers » a été réalisé dans le cadre des ateliers thématiques préalables à l'élaboration de ce nouveau PEdT (par une directrice d'accueil de loisirs élémentaire, référente du service enfance pour l'accueil de ces enfants, en collaboration



avec l'infirmière coordonnatrice rattachés aux hôpitaux Paris Est Val-de-Marne).

Ce livret sera utilisé dès fin novembre 2024, dans le cadre de la semaine en faveur des droits de l'Enfant.

■ Les familles des enfants accueillies sur les temps périscolaires sont accueillies deux fois par an par la responsable du service enfance et le directeur de l'accueil de loisirs afin d'échanger sur les besoins et l'évolution de chaque enfant.

POURSUITE DES SENSIBILISATIONS SUR LE HANDICAP EN TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Déconstruire les représentations sur le handicap avec l'ODAAS en temps scolaire

Depuis 5 ans, la Ville propose à des classes de CM1-CM2 d'accueillir l'association

« Objectifs Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation » (ODAAS) autour d'ateliers théoriques et pratiques sur le handicap. Les intervenants sont eux-mêmes porteurs de handicaps et échangent avec les enfants sur leur réalité quotidienne et l'importance de ne pas stigmatiser les personnes concernées.

294 élèves de CM1 (de 15 classes) ont ainsi pu participer à ces ateliers en 2024. Le retour des enseignants est très positif tant sur la qualité des échanges avec les intervenants et les enfants que sur l'impact de ces ateliers sur les représentations du handicap par les enfants, qui au fil de la rencontre, évoluent.

Promouvoir le coloriage inclusif sur le temps périscolaire

En 2024, la Ville a souhaité s'inscrire dans le dispositif « Ensemble, colorions l'inclusion à Charenton » afin de déconstruire les représentations sur le handicap et favoriser l'inclusion.

A Charenton, les accueils de loisirs enfance et jeunesse ont accès à la plateforme Coloriaz, un générateur de coloriages qui permet de composer son coloriage inclusif.

Ces coloriages sont proposés sur les temps calmes, des moments propices à des échanges informels sur l'inclusion et l'acceptation de la différence.

Sensibiliser le personnel d'animation : tables rondes avec les professionnels spécialisés

L'année 2023 est marquée par le partenariat avec l'infirmière de coordination en pédopsychiatrie du Pôle 94i03/04 rattaché aux Hôpitaux Paris Est Val de Marne. Trois rencontres ont été impulsées par le service Enfance entre février et avril afin de sensibiliser 18 animateurs au handicap et à l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, en particulier dans les accueils de Loisirs implantés dans les écoles avec ULIS (écoles élémentaires Briand et Valmy).

Après une première rencontre pour établir le contact, des « tables rondes » ont été organisées.

La première table ronde a été organisée avec l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs élémentaire Valmy, structure accueillant ces enfants scolarisés en ULIS.

Deux représentants du CMP (psychomotricien, psychologue), une éducatrice spécialisée de l'Hôpital de jour d'Alfortville et un enseignant spécialisé de l'Hôpital de jour d'Alfortville) étaient présents. Durant cette rencontre, le personnel d'animation a pu échanger sur les pratiques et poser des questions pour approfondir ses connaissances (comment gérer les crises d'angoisse, comment rassurer les enfants, savoir donner des limites...)

La seconde table ronde s'est naturellement déroulée à l'accueil de loisirs A. Briand en présence de 5 soignants (infirmière, psychologue du CMP, infirmière du CMP, Éducatrice spécialisée et pédo psychiatre). Là encore, de nombreuses questions ont pu être posées et notamment une question primordiale de l'information partagée sur les difficultés et besoins des enfants, permettant leur accueil dans les meilleures conditions. Un point a donc été pu être fait sur le secret professionnel (être attentif aux contenus des informations que chaque acteur éducatif échange), l'accueil et la rencontre avec la famille.

De ces échanges, a émergé l'idée de co-construire un livret spécifique pour les enfants nécessitant un suivi personnalisé sur temps périscolaire, réalisé en 2024.

ACCÈS À LA LECTURE POUR LES PUBLICS EMPÊCHÉS

Les médiathèques municipales organisent des matinées « spéciales DYS » avec le service Lecture du Département du Val de Marne. Le portail des médiathèques et les rayons de la section jeunesse disposent d'ouvrages spécifiques adaptés aux besoins des enfants DYS. Des ateliers sont également proposés : « je signe avec bébé » : les parents et leurs enfants de 0 à 4 ans apprennent des petits mots en langue des signes.

Un travail avec les enseignants et les animateurs en charge de l'accompagnement méthodologique (proposé en élémentaire de 16h30 à 18h tous les jours sauf le mercredi) sera mis en place sur cette thématique, en lien étroit avec les médiathèques.

Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

AFFIRMATION DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Cet objectif transversal se matérialise par un réaménagement des espaces (notamment les espaces jeux, lecture, les cours d'écoles) et l'appropriation des espaces publics par les enfants et les adolescents. Dès le plus jeune âge, cela se traduit par le libre choix de l'enfant, la proposition de jeux promouvant la mixité et l'égalité de toutes et tous.

Il s'agira, notamment :

- Déconstruire les stéréotypes liés au genre via une pédagogie inclusive et égalitaire,
- De valoriser les exemples de réussites des femmes, lors d'échanges et d'ateliers sur temps scolaire et/ou périscolaire,
- D'encourager la pratique sportive des filles et de favoriser les pratiques sportives mixtes dans les temps éducatifs et les loisirs.

POURSUITE ET RENFORCEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS SUR TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Poursuivre le recensement des actions et créer un dialogue avec les associations sportives autour de cette thématique

En 2022, un groupe de travail a été mené en transversalité avec 9 acteurs de la Ville (3 agents de la petite enfance, 5 agents de l'enfance et 1 intervenante sociale). Un questionnaire a été mis en place sur la mixité garçons-filles.

12 associations locales et 8 structures municipales (5 accueils de loisirs, les médiathèques, le conservatoire et l'atelier d'arts plastiques) ont répondu à ce questionnaire.

Sur 12 réponses reçues des associations, seules 33,3 % déclarent avoir une section féminine et un tiers disent qu'il n'y a pas de mixité au sein des activités.

Les principales raisons semblent être la mentalité et une méconnaissance des sports. La suggestion proposée est de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires.

Un groupe de travail plus approfondi avec les associations sportives pourra ainsi être mené afin de trouver des pistes d'amélioration pour la pratique de certains sports.

Sensibiliser les enfants à l'égalité filles-garçons sur temps scolaire et périscolaire

4 animatrices du service Enfance ont suivi une formation spécifique proposée par le SDJES sur la mixité filles-garçons.

En 2023, une école élémentaire (Anatole France, 211 élèves) a mis en place un atelier philo autour du thème de l'égalité filles-garçons dans une classe de CE1/CE2 à l'école élémentaire (23 élèves).

En mars 2024, 181 élèves de 4 écoles de Grande Section de maternelle ont été impliqués dans des ateliers animés par l'association "EGALES" : 6 ateliers de 30 à 45 mns au cours desquels 4 scénettes ont été proposées à l'aide de marionnettes.



En 2022, 3 actions majeures ont été menées par l'Espace jeunesse autour du thème de la mixité filles-garçons :

- 1 atelier filles-garçons animé le 14 décembre 2022 par l'association ASTS "filles et garçons : question de respect ?" en lien avec la médiathèque. Cet atelier visé à débattre sur les différences filles-garçons, les discriminations de genre ou d'orientation sexuelle. Action menée le 14 décembre 2022.
- Séances de Foot filles-garçons de septembre à décembre 2022 visant à promouvoir la pratique du foot chez les filles en créant un groupe foot filles distinct du groupe foot garçons. 16 garçons et 10 filles ont participé à ce dispositif les mercredis après-midis et 24 jeunes pendant les vacances.
- 1 podcast intitulé "l'amitié filles-garçons existe-t-elle ?" réalisé les 26, 27 et 30 décembre 2022 par 4 filles et 4 garçons âgés de 11 à 17 ans.

Différentes problématiques ont été abordées sur l'égalité filles-garçons, telles que la question des jouets genrés, les injonctions à avoir un comportement masculin ou féminin, la notion de consentement ou encore l'égalité dans les activités professionnelles. Cette sensibilisation auprès des professionnels et ces ateliers auprès des enfants et des jeunes seront ainsi poursuivis. Un plan de formation plus global et transversal sera proposé aux équipes.

Enfin des actions concrètes telles que des malles de jeux « mixtes » seront mises en place avec et par les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse participeront également à un groupe de travail sur l'égalité filles-garçons, animé par le territoire Paris Est Marne et Bois.

Prévenir les violences dans les établissements grâce à un plan de médiation locale et des actions de promotion de l'empathie

« Vivre ensemble », c'est respecter les espaces publics et Autrui. Depuis quelques années, la Ville a pris à bras le corps le sujet de la prévention et de la lutte contre la délinquance, notamment en intégrant du personnel de médiation, jusqu'alors extérieur (dépendant d'une association de prévention) dans les effectifs municipaux. Un travail quotidien est mené avec les établissements scolaires du second degré, la Police Nationale et le service jeunesse. Par ailleurs, un plan de sensibilisation autour de la prévention des violences (harcèlement, jeux dangereux) est mené sur temps scolaire, par des animateurs prévention ou des associations. Des actions de promotion de l'empathie sont également menés sur temps périscolaire.

PLAN DE PROMOTION DE L'EMPATHIE ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES

Promouvoir l'empathie avec les bancs de l'amitié

Enclenché en 2021, ce dispositif mis en place en partenariat avec l'Unicef dans le cadre du titre « Ville Amie des enfants », propose aux élèves timides ou esseulés pendant la pause de ne pas le

rester trop longtemps et de développer l'empathie. Cette initiative participe à la volonté de vivre en harmonie au sein de l'école et de l'accueil de loisirs : résoudre les conflits en dialoguant, avoir une écoute attentive pour l'autre. Ces bancs de l'amitié contribuent aussi à alerter les équipes éducatives sur des problématiques plus profondes, liées à la maltraitance.

En 2023, 7 nouveaux bancs de l'amitié ont été inaugurés (à Cerisaie, 4 Vents, Conflans et Champs des alouettes, Port aux Lions, Briand et Pasteur).

En 2024, les dernières inaugurations de bancs de l'amitié ont été organisées. Ainsi tous les accueils de loisirs maternels et élémentaires en sont dotés.

A la demande des parents, un deuxième banc de l'amitié sera installé courant 2024/2025 pour les grandes sections de l'école maternelle Valmy qui jouent dans la cour du haut de l'école élémentaire Valmy. Une évaluation du dispositif sera faite durant l'année scolaire suivantes, par les équipes d'animation.

Prévenir les violences en temps scolaire dans le 1er et le Second Degré

La Municipalité a privilégié depuis plusieurs années des actions de prévention dans les écoles, par la mise à disposition d'animateurs de prévention ou des interventions extérieures (« Marion la Main Tendue », « les maltraitances, moi j'en parle ! »). Ces intervenants interviennent dans le premier et le second degré dans les classes volontaires.

Ces sensibilisations portent sur les thèmes suivants :

- Le harcèlement et le cyberharcèlement, pour les élèves de CE2 (384 élèves sensibilisés en 2024)

En supplément du dispositif phAre, mis en place par l'Éducation Nationale, cette action d'une durée de 60 mins animée par l'association « les maltraitances, moi j'en parle ! », a permis de sensibiliser les élèves de toutes les écoles élémentaires publiques au harcèlement, aux dangers d'Internet et à la notion de consentement. Parallèlement à cette sensibilisation, l'association a mené des ateliers ludiques sur le bien-être : être bienveillant avec soi et avec les autres, les besoins de l'enfant, les émotions, la gestion du stress, les paroles valorisantes, l'empathie, la relaxation. Une affiche du 119 a été remis à chaque classe ainsi qu'un dépliant de l'association pour les parents et « Ma carte SOS contacts », créée par l'association, à chaque enfant.

- Les jeux dangereux destinés aux élèves de CE1 (197 élèves sensibilisés en 2024)

Cette action a pour but d'apprendre à se respecter, à respecter son corps, à connaître les limites dans le jeu, apprendre à se mettre à la place de l'autre, favoriser l'expression de ses émotions, apprendre à gérer ses propres émotions et prévenir des risques liés à la pratique des jeux dangereux.

- Interventions en classe au collège
Depuis l'année 2023-2024, le service Jeunesse, sollicité par le collège, est intervenu dans les classes de 5ème et 4ème sur les questions de violences.

- Accompagnement des collégiens exclus de façon temporaire

Depuis l'année 2023-2024, en partenariat avec le collège et le service jeunesse, 5 collégiens exclus temporairement ont été accompagnés sur la base du volontariat et après accord de leurs familles, par les professionnels du service jeunesse afin d'éviter la récurrence. Plusieurs ateliers sont proposés : travail scolaire en matinée, ateliers autour de la prise de conscience de la sanction et sur l'orientation professionnelle du jeune dans l'après-midi.



IMPLICATION DES FAMILLES DANS UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE ET PÉRI SCOLAIRE

En novembre 2022, dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'enfant, une conférence a été proposée aux familles, intitulée « Non au harcèlement ! », qui a rassemblé 200 parents et des intervenants : l'association E-Enfance, une inspectrice de l'Éducation Nationale ayant œuvré pour la mise en place du dispositif phAre, la Police Nationale, l'UNICEF et l'espace Droit Familles.

Une enquête menée en collaboration avec l'Éducation Nationale, réalisée en octobre 2022 et à laquelle 93 parents avaient répondu, a été restituée lors de la conférence.

L'enquête a montré une méconnaissance des signaux d'alerte du harcèlement, un besoin d'écoute et de l'information sur le sujet.

A l'issue de la conférence, un groupe de paroles mené par la coordinatrice Parentalité a pu ainsi être animé en janvier 2023 spécifiquement sur cette thématique et en petit comité.

La mise en place du dispositif phAre au sein de chaque école maternelle et élémentaire permet aujourd'hui une prise en compte réelle et concrète des faits de harcèlement par les équipes éducatives.

La Ville reste cependant à l'interface des relations entre les parents et l'école sur ce sujet.

MISE EN PLACE D'UNE MÉDIATION DE RUE EN LIEN AVEC LE CLSPDR

Une médiatrice municipale en charge de la veille du territoire et de la médiation de rue et aux abords des établissements scolaires a été recrutée. Depuis 2024, cet agent est rattaché au service de police municipale.

Elle est à la fois en lien avec les établissements scolaires, les commerçants, les services municipaux et les familles. Les horaires et plannings de déambulations sont définis en fonction de l'actualité charentonnaise.

Les outils de communication permettent une transmission rapide et efficace des informations et facilitent l'intervention des forces de police si besoin.

Par ailleurs les cellules de veille du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation permettent de faire des points réguliers sur les actions de prévention à mener.

Réduire les inégalités sociales et lutter contre la pauvreté

ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FAMILLES VULNÉRABLES

Favoriser l'accès aux modes de garde et aux activités périscolaires

Sur les 349 familles ayant un ou plusieurs enfants en EAJE : 82 familles ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. Toutes les crèches accueillent des parents qui ne travaillent pas sur la base d'un contrat de 2 à 3 jours par semaine afin de favoriser la recherche d'emploi. En 2024 l'ouverture de la Parent'aise, lieu de jeu en accès libre et gratuit, permet d'offrir un nouveau service pour l'ensemble des familles.

Parmi les 1468 familles ayant des enfants à l'école maternelle ou élémentaire publique :

- 97 familles sont hébergées (11 en hôtel social)
- 6.3 % des familles facturées sont au quotient minimum, représentant 7 % des élèves scolarisés en maternelle et élémentaire, qui fréquentent la restauration scolaire.

Cet impact social n'est pas à négliger, alors que l'accès à la restauration scolaire est primordial pour l'égalité et le bien-être à l'école.

Face à l'augmentation des tarifs de la restauration (de 10 à 15%), la municipalité a souhaité maintenir un tarif plancher du repas à 1 € avec proposition d'un système d'aide financière des familles les plus vulnérables en lien avec le CCAS.

Enfin l'accès en accueil de loisirs est également favorable pour les enfants vulnérables. Une attention sera portée sur l'inclusion sociale de ce public plus fragile.

Permettre aux familles (y compris les plus vulnérables) de bénéficier des fournitures scolaires prises en charge par la Municipalité

Depuis de nombreuses années, la Collectivité prend en charge les fournitures scolaires des élèves de maternelles et d'élémentaires (manuels scolaires, jeux pédagogiques, petites fournitures

scolaires). Cette dotation de 25 € par enfant en maternelle et 35 € par enfant en élémentaire, correspond à un montant annuel de 64 000 €. Cette prise en charge permet ainsi aux enfants plus vulnérables d'avoir accès aux fournitures nécessaires aux apprentissages.

Poursuivre la gratuité de l'accueil du matin (8h-8h30)

Les familles bénéficient de la gratuité de l'accueil du matin des enfants. D'une durée d'une demi heure durant la semaine scolaire, il permet aux familles qui travaillent de déposer leur enfant à l'école à partir de 8h.

Ce temps d'accueil n'étant pas soumis à un taux d'encadrement déclaré, la Municipalité maintient la gratuité.

Accompagner les familles victimes de violences

Depuis 2022, un nouveau partenariat voit le jour entre l'Etat, le commissariat de Charenton-le-Pont, la CAF et les Villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice pour la création d'un poste d'Intervenant Social en Commissariat dédié à l'accueil et l'orientation des victimes de violences conjugales et intra-familiales avec 3 demi-journées de permanence au Centre Portier. 282 situations de violences ont été traitées en 2023. L'une des causes de ces situations est liée aux problématiques de gardes partagées (non remise de l'enfant).

AIDES FINANCIÈRES DU CCAS AUX FAMILLES VULNÉRABLES ET AIDE À LA PARENTALITÉ

Le C.C.A.S, « bras armé » de l'action sociale de la ville, joue un rôle essentiel dans la lutte contre les précarités des familles (financière, énergétique, alimentaire, sociale...). Pour ce faire, la Ville alloue une subvention de 1.240.000€ qui démontre un engagement constant et conséquent auprès des Charentonnais. En 2023, des aides financières aux familles vulnérables ont été versées, à hauteur de 260 000 €. Des primes sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1er ou 2ème enfant, et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3ème enfant ou au-delà. En 2023, 29 primes ont été versées pour un montant de 13 033€ dont 1 mère âgée de moins de 25 ans.

Le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE) est une prestation financière mensuelle versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8 000 euros mensuels et compense le surcoût éventuel de la garde individuelle. Le montant global de cette prestation est en nette augmentation. En 2024, 51 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 85 852 €.

L'aide au projet éducatif est une prestation financière attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans. En 2023, 17 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 8 311,49 €. Ce dispositif se décline sous la forme d'un soutien financier pour les voyages scolaires, particulièrement dans le secondaire. En 2023, 9 familles ont bénéficié de l'aide aux séjours pour un montant de 1 630€.

Le Pass'Sports est une aide financière créée en 2016 est versée aux

familles sous forme de bons à déduire du prix de la cotisation. Son montant est compris entre 100 et 150€ et la cible est de nouveau élargie en 2021 (TSI supérieur à 60%) intégrant de fait la classe moyenne. Elle a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège. 517 enfants ont bénéficié d'un Pass'Sport (distribués) en 2023 pour un montant de 67 570€ utilisés.

Le Pass'activités est une aide financière sous conditions de ressources, créée en 2018 et délivrée aux familles monoparentales sous la forme de « chèques loisirs ». D'une valeur de 100€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 80€ pour le CCAS), elle permet de bénéficier d'une offre de loisirs à partager en famille (cinéma, concert, parcs d'attractions...). En 2023, 226 enfants en 2023 pour un montant de 18 080€.

Le Pass'Noël est une aide financière pour soutenir, lors des fêtes de fin d'année, les enfants des familles charentonnaises les plus précaires. Mis en place fin 2023 en partenariat avec l'association des commerçants de Charenton, il a permis à chaque enfant de recevoir un bon de 10 € à utiliser dans les chalets du marché de Noël.

MISE EN PLACE DE COLLECTES DE JOUETS, DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE VÊTEMENTS

Poursuivre les collectes de jouets (décembre)

Depuis plusieurs années, des collectes de jouets sont mises en place dans les écoles et accueils de loisirs maternels et élémentaires, au profit de l'association Rejoué, implantée à Vitry-sur-Seine.

Cette association d'insertion sociale donne une seconde vie aux jouets grâce au travail de femmes et d'hommes accompagné(e)s vers l'emploi durable et l'inclusion sociale.

Les jouets, jeux et livres sont collectés puis triés selon les normes de sécurité, testés, complétés et nettoyés écologiquement puis vendus à petits prix (60 % du neuf) aux professionnels de l'enfance, aux familles ou offerts à des enfants qui en ont besoin

grâce au soutien d'entreprises partenaires.

En 2023, la Ville a collecté 587 kg. En 2024, grâce à une forte mobilisation de tous les acteurs (équipes éducatives, familles, enfants et personnels municipaux), 766 kg de jouets ont pu être collectés.

Ce don a permis à 7243 enfants de recevoir un cadeau et à 72 personnes en situation de précarité de se réinsérer.

Poursuivre les collectes de denrées alimentaires (février)

L'épicerie solidaire « Le Petit Plus » accueille en moyenne 200 familles de Charenton ce qui représente 400 personnes. 49% de ces familles ont des enfants et 32% sont des familles monoparentales. Face à l'augmentation des bénéficiaires, la Ville a souhaité renforcer les collectes solidaires menées dans les EAJE, les écoles et accueils de loisirs et les étendre aux services municipaux (services administratifs qui accueillent du public).

En 2023, les jeunes du Conseil Municipal se sont mobilisés sur la collecte de denrées alimentaires en lien avec le Petit Plus.

En février 2024, grâce aux dons de denrées alimentaires déposés dans les crèches, les écoles et accueils de loisirs ainsi que les points de collecte dans les services, ce sont 300 kg de marchandises qui ont été récupérées au profit des bénéficiaires.

Ces actions menées en partenariat avec le Petit Plus et tous les services accueillant enfants et publics, seront reconduites.

Mettre en place des collectes de vêtements (braderies)

Chaque année, des vêtements d'enfants ne sont pas récupérés par les familles en fin d'année au sein des écoles.

Certaines écoles ont pris l'initiative de les laver et de les stocker par âge en vue d'organiser, en lien avec les parents d'élèves élus, des dons aux familles nécessiteuses (notamment celles vivant en hôtel social).

Cette action solidaire mériterait d'être déployée dans les autres établissements, y compris dans le second degré. Les collectes de vêtements sont également l'occasion de réunir les familles Charentonnaises autour de traditionnelles braderies.



SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Face aux perturbations climatiques entraînant des effets néfastes sur les écosystèmes et les sociétés humaines (Rapport GIEC), l'éco-responsabilité irrigue le Projet éducatif Territorial. Porter une attention particulière à la biodiversité, permettre aux enfants d'évoluer dans des cours de crèches et d'écoles plus respirables, mettre en place des campagnes de mesures de l'air intérieur dans les classes, sensibiliser les jeunes générations au réchauffement climatique, à la gestion de l'eau et à la mobilité douce et durable sont autant d'enjeux auxquels les politiques publiques auront à faire face.

Participer au Plan de Mobilité Douce

Dans le cadre du Plan Vélo 2022-2024 (voté en 2021), des nouveaux aménagements cyclables ont été créés afin de favoriser une mobilité à vélo de la population Charentonnaise. Des bornes de stationnements pour sécuriser les vélos ont été également installées depuis 2022. Des aides financières ont été apportées aux Charentonnais pour le financement de l'achat de vélos, via le « Pass'vélo ». Des animations ont été mises en place pour développer la mobilité à vélo : bourse aux vélos, ateliers de réparation, cours d'apprentissage pour adultes.

Parallèlement, pour les piétons, des actions doivent être poursuivies ou menées : poursuite du dégagement de la visibilité devant les passages piétons, installation de panneaux avec temps de trajet marche/vélo vers les pôles d'attractivité de la Ville, étude de baromètre des villes marchables.

Enfin le grand projet de la Municipalité a été de participer activement à la réduction de la vitesse sur l'autoroute A4 (fixée à 70 km/h depuis novembre) et l'installation de protections phoniques.



PARTICIPATION SAVOIR ROULER À VÉLO POUR LES CLASSES DE CM1

Dans le cadre de l'adoption du Plan Vélo 2022-2024, un plan d'action de sensibilisation à la mobilité douce a été mené conjointement avec les écoles.

Des installations de rack à trottinettes et vélos ont été effectuées devant les écoles maternelles et élémentaires, ces dernières années.

Au printemps 2023, le service Éducation a lancé le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRV) en lieu et place du permis vélo pour 300 élèves de CM1.

Ce dispositif représente une évolution certaine dans la mesure où la finalité de la formation prévoit la circulation sur voie publique des élèves.

Afin de garantir la qualité des interventions et de maximiser les chances de réussite des enfants, le service Éducation a construit, en lien avec la conseillère pédagogique en charge des activités physiques et sportives ainsi qu'avec l'association ProVélo Sud Île-de-France, un programme complet en 6 demi-journées.

A noter : Le « Savoir rouler à vélo » est un dispositif national qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure fait partie du plan « Vélo et mobilités actives » présenté par le Premier Ministre en 2018.

Le « Savoir rouler à vélo » s'intègre également à l'échelle locale au Schéma Directeur « Plan Vélo » voté en Conseil Municipal en 2021 et permettant le développement de pistes cyclables sur la Ville. Au printemps 2024, ce sont 349 élèves de CM1 et CM1/CM2 (12 classes) qui ont participé au « Savoir Rouler à Vélo ». Le montant des interventions s'élève à 27 240€ et 2595€ de matériel (chabubles avec logos de Charenton). Elles seront subventionnées par le dispositif « Génération vélo », à hauteur de 850€ par groupe soit 10 200€, portant le coût Ville à 65%.

La sensibilisation à la circulation piétonne doit en revanche être renforcée, avec une incitation au déplacement à pied lorsque le contexte (VIGIPIRATE) et les distances le permettent, en fonction des tranches d'âge.

L'espace Jeunesse développe également l'éco mobilité auprès des jeunes accueillis (déplacement pédestre et en transports en commun).

PARTICIPATION DES ADOLESCENTS AU BUDGET PARTICIPATIF : CRÉATION D'UN SKATE PARK

Dans le cadre du budget participatif, les jeunes du Conseil Municipal ont soumis à la municipalité l'idée de la création d'un « skate park » ou « parc de planches à roulettes », afin

de permettre aux adolescents d'avoir un lieu de rencontres à l'extérieur autour d'une activité de plein air.

Les jeunes du Conseil Municipal 2022-2024 ont reprécisé le projet pour en faire un espace « inclusif » et ont pris part à deux commissions en lien avec des associations (parents d'enfants en situation de handicap). De ce travail a émergé l'évolution du skate park accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce lieu serait ouvert à de multiples disciplines sportives : skate, roller, trottinette, BMX et freeline.

La pratique de ces disciplines a été privilégiée étant à la fois libre et mixte (ouverte aux filles et aux garçons).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la biodiversité et au changement climatique

Alors que le 6ème rapport d'évaluation du GIEC alerte sur l'augmentation des températures de la surface du globe la portant à +1,1°C, la hausse du niveau de la mer et le réchauffement des océans ainsi que la concentration de CO2 dans l'atmosphère qui a atteint son record depuis 2 millions d'années, les politiques publiques n'ont d'autre choix que de renforcer la sensibilisation des jeunes générations.

POURSUITE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique d'écologie urbaine s'est développée au cours des dernières années à Charenton-le-Pont :

- Participation des enfants à des actions de jardinage dans les EAJE, les écoles et les accueils de loisirs : installation de composteurs, récupérateurs d'eau de pluie,
- Plantations, cueillettes dans les espaces partagés et découverte de ruches,
- Participation des enfants et des adolescents à des animations (fête de la nature, fête du développement durable) : ateliers de fabrication de pain bio, plantations, ateliers de récupération à la ressourcerie éphémère, ateliers culinaires et anti gaspi.

En 2023, un guide sur la biodiversité a été réalisé par le service Nature et Jardins, à destination des écoles. L'objectif de ce support pédagogique est de proposer aux enseignants un outil « clé en main » pour mener ses propres animations autour des trois volets de la biodiversité : observation de terrain des insectes, oiseaux et végétaux, plantations et récolte. La fête de la Nature a été l'occasion pour les jeunes accueillis au service Jeunesse et du Conseil Municipal Jeunesse de proposer un stand de jeux autour de la sensibilisation au tri des déchets.

Les actions de sensibilisation de la biodiversité ainsi que de jardinage seront poursuivies. Des ateliers sur le réchauffement climatique (fresque du climat) seront proposés (axe à renforcer).



MISE EN PLACE DES COURS « VIVANTES », PLUS RESPIRABLES

La végétalisation des cours d'écoles se limitait jusqu'alors à la mise en place de jardins potagers et de plantations d'arbres.

Face au dérèglement climatique, à la chaleur extérieure et à l'insuffisance de végétaux et d'ombre des cours d'écoles, l'enjeu de réimpermeabilisation des sols s'est imposé.

En 2023, le projet de cour « vivante », inspiré de la méthode du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Environnement (CAUE) et de différents benchmarks auprès de villes voisines, est né. Il repose sur les objectifs suivants :

- Végétaliser la cour et l'adapter aux nouvelles conditions climatiques : déminéraliser, désimpermeabiliser, créer des zones d'ombres, humidifier
- Placer la concertation des enfants au cœur de la requalification des cours d'écoles,
- Diversifier les espaces et équilibrer les occupations de la cour pour que chaque enfant y trouve sa place,
- Associer tous les acteurs à la conception du projet
- Créer une cour propice au bien-être des enfants, avec une offre variée de supports au développement de la motricité, de l'agilité et de l'imaginaire.

Douze enfants éco-délégués du CP au CM2 d'une école élémentaire (école Pasteur) de 9 classes (216 élèves) ont été associés au projet de transformation de la cour, au cours de 9 rencontres : réponse et analyse de questionnaires sur les usages, travail sur la « cour idéale » et les « contraintes de la cour », ateliers sur plans avec le maître d'œuvre, échanges sur les sélections d'arbres plantés par le service Nature et Jardin, visite d'une cour d'école à Saint Maurice et rencontre des enfants utilisateurs, choix des arbres plantés et des espaces de jeux extérieurs (mur d'escalade, parcours aventure).

La première cour vivante sera ainsi plus adaptée aux besoins exprimés par les enfants et plus respirable, grâce à la désimperméabilisation de près de 45% des sols existants. Les travaux de la cour dont le montant s'élève à 165 000 € HT, sont prévus durant l'été 2025 et l'inauguration en septembre. Cette méthode de concertation sera poursuivie dans les autres écoles, autour d'un PPI de requalification des cours.

PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Réaliser des campagnes de mesures de CO2 dans les EAJE, les écoles et les accueils loisirs

Depuis le 1er janvier 2023, les collectivités sont tenues de réaliser dans les EAJE, écoles et accueils de loisirs :

- Une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments,
- Un auto diagnostic de la qualité de l'air intérieur (QAI) tous les 4 ans,
- Une campagne de mesures des polluants réglementaires
- L'élaboration d'un plan d'actions prenant en compte les données des étapes précitées et visant à améliorer la QAI.

A noter également l'engagement de la Ville à participer à cette mobilisation en faveur de la qualité de l'air intérieur pour le bien-être des enfants accueillis dans nos établissements, dans le cadre du dispositif « Ville Amie des Enfants ».

Depuis 2023 et tout au long de l'année 2024, la Ville s'est engagée dans une campagne de mesures de CO2 grâce à l'achat de capteurs enregistreurs fournis aux écoles. Ces campagnes ont révélé l'importance de l'aération quotidienne des locaux. Un état des lieux des ouvertures des ouvrants a été réalisé par les gardiens, suivi d'une analyse des mesures de CO2.

Il en ressort une qualité de l'air intérieur des établissements bonne à moyenne (indices CO2 situés majoritairement entre 2 et 3), sauf pour une école élémentaire pour laquelle des travaux de ventilation double flux seront prévus durant l'été 2025.

Sensibiliser les agents sur les perturbateurs endocriniens

Les agents des crèches, les ATSEM et les gardiens des écoles sont très souvent exposés aux perturbateurs endocriniens à travers l'utilisation quotidienne de produits de nettoyage et d'entretien dans le cadre de leurs missions.

Suite à un audit mené en avril 2023 par le cabinet SAFE- LI sur une école maternelle, un certain nombre de préconisations ont été apportées ainsi qu'un plan d'action visant à protéger nos agents des risques liés à cette exposition. L'objectif étant également de diminuer l'impact carbone de ces produits et d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

L'ensemble des agents (gardiens, ATSEM, agents de restauration et directions d'accueils de loisirs) ont été conviés à une réunion d'information et de sensibilisation en présence de SAFE-LI le 7 décembre 2023. Lors de cette présentation, des préconisations ont été formulées : faire des campagnes de tri des produits régulièrement, bien refermer les produits, aérer les locaux

notamment les dortoirs, éviter les lingettes pour le change des enfants, stocker le mobilier neuf dans un lieu ventilé, proscrire la vaisselle en plastique, utiliser des produits d'entretien plus vertueux de l'environnement et moins abrasifs grâce à un marché de produits d'entretien tenant compte de ces dimensions environnementales.

En avril 2023, un plan de sensibilisation des agents aux risques des perturbateurs endocriniens sur leur santé et celle des enfants a été lancé.

Ces actions de sensibilisation seront menées régulièrement auprès des équipes pour une adoption des bonnes pratiques. Par ailleurs un marché unique de produits d'entretien plus écologiques sera mené en 2026.

Réduire le bilan carbone de la ville

En 2022, le cabinet d'études OUI ACT a réalisé le bilan carbone de la Ville de Charenton-le-Pont. Les résultats ont montré que la collectivité génère 5 370 tonnes de CO2 par an correspondant à 179kg de CO2 par habitant. Les principaux secteurs générateurs sont : la consommation d'énergies des bâtiments (65% des émissions soit 2283 t/an) et la restauration (24% soit 678 t/an de CO2).

Un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle locale a donc été mené.

RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS VERS LES LIEUX DE PROXIMITÉ

Les déplacements scolaires représentent 15% des émissions de GES. Les déplacements en car pour se rendre vers les équipements de proximité, de courte distance, sont donc conséquents.

La marge de manœuvre étant faible en raison de l'âge des enfants, des contraintes de temps imposés par les horaires scolaires et le plan de sécurité Vigipirate qui limite les déplacements des groupes d'enfants dans l'espace public, l'achat d'un minibus 7 places électrique pour les personnes à mobilité réduite (seniors, personnes en situation de handicap) suite à son inscription au Budget Participatif Régional.

Les jeunes accueillis au service Jeunesse sont sensibilisés à l'éco mobilité.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RÉNOVATION THERMIQUE DANS LES BÂTIMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Pour répondre à la problématique de la chaleur dans les classes, liée au dérèglement climatique, un plan de rénovation thermique (isolation extérieure et intérieure) a démarré avec un ravalement de façade du groupe scolaire Briand durant l'été.

De plus, des ventilateurs plafonniers ont été installés en 2023 et en 2024 dans deux autres écoles élémentaires les plus exposées à la chaleur (Pasteur et Desnos) puis une école maternelle, proche de l'A4 (Port aux Lions).

Ces travaux de rénovation thermique et l'installation de ventilateurs plafonniers participent à une meilleure qualité de l'air intérieur et un confort des enfants propice aux apprentissages, en réponse aux enjeux climatiques auxquels ils sont confrontés.

ADOPTION D'UN PLAN ALIMENTAIRE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La ville de Charenton-le-Pont a fait le choix d'un engagement en faveur d'un plan alimentaire de qualité, en recrutant une Diététicienne à temps complet sur les secteurs petite enfance, enfance et seniors.

Cet agent, en charge du suivi des contrats de restauration depuis 2022, a un rôle central dans le suivi de la qualité des repas fournis et dans l'élaboration des menus respectueux de l'environnement.

Réduire l'impact carbone de la restauration

Pour les tout-petits dans les EAJE, la priorité reste donnée à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique pour les aliments de consommation courante chez les jeunes enfants tels que les produits laitiers, les céréales et les fruits et légumes. Les viandes, les oeufs et les poissons ont été prioritairement labellisés.

Par ailleurs, la vaisselle en plastique a été remplacée par de la vaisselle en verre et en inox. Pour les 3-10 ans, la restauration scolaire représente 54% des émissions de GES de la part « restauration » des crèches, seniors et agents.

Le nouveau marché de restauration scolaire, péri et extrascolaire, renouvelé début juillet 2024, prend en compte les recommandations des lois EGALIM 2 et Climat et Résilience, qui préconisent une alimentation plus respectueuse de l'environnement, la diversification des protéines avec la proposition d'un menu végétarien par semaine, 50% minimum de produits de qualité et durables (60% pour les viandes et poissons), 20% minimum de produits issus de l'agriculture biologique, des produits labellisés (LBR, IGP, AOP, MSC.), un travail sur l'approvisionnement local et en circuits courts, une démarche de développement durable.

La ville de Charenton-le-Pont s'engage à un niveau supérieur de



qualité en exigeant 60% de produits de qualité et durables dont 30% de produits issus de l'agriculture biologique et une origine France exclusive sur les viandes.

Les repas à base de viande rouge représentaient 23% des repas servis en restauration collective et généraient 66% des émissions de GES. Il a donc été décidé de réduire la viande rouge. En réponse à la nécessité de réduction induite par le bilan carbone, la Ville a adopté un scénario reposant sur la suppression de steaks hachés et l'augmentation des viandes blanches et des poissons, permettant ainsi de réduire les émissions de GES de 303 tonnes/an, dans le but d'atteindre l'objectif de 380t/an. Par ailleurs la vaisselle en maternelle (gobelets et assiettes en plastique) est en cours de remplacement par de la vaisselle en verre.

Réduire l'impact carbone des déchets photo enfants/tri bio déchets

Les émissions issues des déchets (14 000 couches jetées/an par les EAJE, 129 t/an de déchets alimentaires par les offices de restauration des écoles) représentent 16tCO2/an, soit 0,4% du bilan carbone total de la ville.

Sur le temps de restauration, la mise en place du tri des bio-déchets et de récupérateurs de pain depuis septembre 2017 dans les écoles élémentaires puis en mars 2018 dans les écoles maternelles ainsi que la livraison de composteurs dans la majorité des sites ont permis aux enfants d'être sensibilisés aux questions liées au gaspillage alimentaire et au recyclage des bio-déchets.

METTRE EN PLACE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

A ce jour les restaurants scolaires sont tous dotés de tables de tri et de récupérateurs de pain.

Le pain non consommé par les enfants le midi est mis à disposition au goûter ainsi que les fruits restant. Les fruits non consommés sont réutilisés pour des la fabrication de smoothies le mercredi en accueil de loisirs. De ateliers culinaires anti gaspi sont également proposés par les accueils de loisirs.

Un plan annuel de lutte contre le gaspillage alimentaire prévu dans les prochaines années, en partenariat avec le territoire Paris Est Marne et Bois ainsi que l'association Ecocityzen et la société de restauration Convivio, permettra également de réduire le gaspillage alimentaire et les bio déchets alimentaires.

En effet, un partenariat entre l'association « Excellents Excédents » et la cuisine centrale de Convivio sera mis en place afin de lutter contre le gaspillage des repas fabriqués et non consommés.

Ce plan prévoit des rencontres avec les différents acteurs de la restauration afin de présenter les programmes anti-gaspillage et École 0 déchet, un programme de formation à la problématique du gaspillage alimentaire et un accompagnement à la mise en œuvre de campagnes de pesées alimentaires ainsi qu'une procédure d'évaluation.

Ambition 1

Les principales mesures

SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS A LA NECESSITE DE VIVRE EN HARMONIE : LE « VIVRE ENSEMBLE »

Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents à compétences et besoins particuliers

- Accompagnement individualisé des enfants sur les temps méridiens, mercredis et vacances en lien avec les AESH et les équipes enseignantes
- Mise en place d'un livret d'accueil pour les familles, accompagné par des acteurs éducatifs
- Participation des adolescents à des ateliers de lecture au profit des bibliothèques sonores
- Travail en réseau des acteurs éducatifs autour de la qualité d'accueil des enfants à trouble autistique, DYS et TDAH
- Acquisition de matériels adaptés sur demande du référent académique en charge du suivi des enfants notifiés MDPH (ULIS, UPE2A, troubles DYS, enfants précoces)
- Ateliers de lecture pour les publics empêchés
- Sensibilisation des élèves d'élémentaire au handicap (avec l'ODAAS)

Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

- Ateliers sur l'égalité filles-garçons et les stéréotypes de genre, sur temps scolaire et périscolaire pour les enfants et les adolescents
- Rencontres avec les associations sportives pour élaborer un plan d'action en faveur de la mixité filles-garçons
- Acquisition de malles de jeux « mixtes » pour les établissements accueillant du public jeune
- Sensibilisation renforcée des professionnels éducatifs à cette thématique

Prévenir les violences dans les établissements grâce à un plan de médiation locale et des actions de promotion de l'empathie

- Implication des personnels d'animation dans le dispositif PhAre
- Évaluation des bancs de l'amitié et poursuite des actions en faveur de l'empathie
- Ateliers sur la prévention des violences (harcèlement, jeux dangereux) sur temps scolaire
- Poursuite de l'accompagnement des jeunes exclus et des interventions dans les classes
- Poursuite du Point Écoute tous les mardis midis animé par le service jeunesse et prévention
- Poursuite de la médiation de rue en lien avec les établissements scolaires

Réduire les inégalités sociales et lutter contre la pauvreté des familles

- Accompagnement des enfants et des familles les plus vulnérables
- Collectes solidaires
- Gratuité des fournitures scolaires en maternelle et élémentaire (manuels, jeux éducatifs, petites fournitures)
- Gratuité de l'accueil du matin 8h-8h30
- Aides financières du CCAS

SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Participer au Plan de Mobilité Douce

- Ateliers autour de l'éco mobilité sur temps scolaire : savoir rouler à vélo et savoir piéton en ville, ateliers de réparation de vélos
- Installation des racks à trottinettes et vélos devant les lieux d'accueil des enfants et des adolescents
- Ouverture du skate-park

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la biodiversité et au changement climatique

- Actions de sensibilisation autour de la biodiversité (utilisation du guide de la biodiversité)
- Ateliers jardinage, de récupération, anti-gaspi
- Ateliers interactifs sur le réchauffement climatique pour les élémentaires
- Déploiement de cours vivantes dans les cours d'EAJE et d'écoles (avec ateliers de concertation avec les équipes éducatives et les enfants)
- Campagnes annuelles de mesures de CO2 et diagnostic
- Plan de rénovation thermique des EAJE et écoles, avec un accent sur l'efficacité énergétique

Réduire le bilan carbone de la ville

- Atteinte de l'objectif de réduction de l'impact carbone de la restauration scolaire de 380 t/an (prochain marché de restauration, juillet 2027)
- Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire avec sensibilisation renforcée des professionnels



PARCOURS HARMONIEUX DE L'ENFANT ET DU JEUNE

« Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours »

La ville de Charenton-le-Pont vise à accompagner les enfants et les adolescents dans leur réussite et leur épanouissement, en mettant en place des actions ciblées tout au long de leur parcours de vie. Ce projet repose sur plusieurs axes clés pour offrir un soutien global, éducatif, social et sportif aux jeunes citoyens.

Proposer aux enfants et aux adolescents des parcours éducatifs cohérents favorisant leur curiosité et leur citoyenneté

L'épanouissement des jeunes ne se limite pas à l'éducation formelle, et la ville reconnaît l'importance de leur offrir une programmation culturelle et sportive variée.

POURSUITE DES PARCOURS CULTURELS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET POUR TOUS LES ENFANTS

Dès le plus jeune âge, les enfants sont encouragés à développer leur curiosité artistique et intellectuelle à travers un large éventail de spectacles, sorties et rencontres artistiques.

Cette approche permet de créer un lien entre l'apprentissage scolaire et la découverte culturelle, tout en favorisant un accès démocratisé à la culture.

Le Parcours Culturel se décline en temps scolaire, dès la maternelle et jusqu'en élémentaire autour des actions suivantes (non payantes) :

- Des projets musicaux en classe encadrés par les Dumistes (70h d'interventions musicales par semaine, toutes écoles confondues) suivis de représentations en fin d'année,
- Des séances de découverte des instruments de musique, au Conservatoire,
- Des ateliers plastiques et des visites commentées d'expositions à l'Espace Art et Liberté,
- Des sorties culturelles mêlées à des ateliers autour de l'art contemporain, en lien avec les médiathèques,
- Des rencontres d'auteurs jeunesse au sein des médiathèques,
- Des cycles d'ateliers culturels menés par des intervenants extérieurs et des personnels municipaux, les mardis ou vendredis, pour les enfants d'élémentaire inscrits en ateliers bleus : calligraphie, musique, aquarelle, origami, manga ; théâtre.

De plus, des spectacles sont proposés pour les scolaires (à un tarif attractif de 5 € par enfant, accompagnateur gratuit) au Théâtre des Deux Rives. Ces représentations permettent aux enfants de venir au théâtre et de se familiariser avec ce lieu culturel.

Enfin, des enseignements artistiques payants (adaptés aux quotients familiaux) sont proposés sur inscription à l'Atelier Pierre Soulages, pour les enfants désireux d'approfondir les apprentissages plastiques et visuels (manga, gravure etc.).

Ce parcours est extrêmement vivant et riche, permettant aux enfants de s'ouvrir à différents centres d'intérêt utiles à leur épanouissement et à leur réussite : la lecture, la découverte des courants artistiques, la mise en scène de projets musicaux.

Notons également un accès à la culture pour tous les enfants, par une prise en charge de la collectivité des interventions proposées par les différents acteurs culturels.

En outre, des partenariats sont également mis en place avec les collègues et lycées, ainsi que l'Espace jeunesse (création de jeux par l'atelier Pierre Soulages pour les soirées jeux en familles à l'espace jeunesse, résidences théâtrales avec rencontres de collégiens et lycéens).

Fort de ce succès, le parcours culturel sera poursuivi et renforcé par



la mise en place en 2025 d'une résidence théâtre subventionnée par la DRAC, au sein des deux écoles élémentaires, autour des Misérables, œuvre majeure de Victor Hugo.

POURSUITE DES PARCOURS SPORTIFS

Les parcours sportifs sont également essentiels pour le développement psychomoteur et mental des enfants et des jeunes. En EAJE et en maternelle, les parcours de motricité permettent de faire de courtes séances sportives, adaptées aux besoins des enfants de 1 à 5 ans. Cela renforce la confiance en soi en permettant d'expérimenter en sécurité et sous le regard soutenant de l'adulte.

En élémentaire, le parcours sportif se décline de la façon suivante :

- Fin septembre, participation des élèves de CM1 au dispositif « Bouge avec ta classe »,
- Séances de natation encadrées par des MNS pour les élèves du CP au CM2, avec
- Tout au long de l'année : séances de tennis de table, escrime et volleyball pour les CE1 et CM sur temps scolaire, dispensés par trois associations sportives locales
- Des cycles d'ateliers sportifs menés par des intervenants extérieurs et des personnels municipaux, les mardis ou vendredis, pour les enfants d'élémentaire

Durant l'année 2023, 29 classes, du CP au CM2, ont bénéficié collectivement de 232h de tennis de table, 20 classes, de CM1 et de CM2, ont bénéficié collectivement de 294h d'escrime, 13 classes de CE1 ont bénéficié collectivement 104h de volleyball.

Le parcours sportif sera poursuivi et renforcé en 2025, avec la mise en place de séances de bridge (sport qualifié de « cérébral ») sur temps scolaire, en élémentaire, en lien avec l'association de bridge.

A noter que les Ateliers bleus (activités culturelles et sportives proposées après l'école, les mardis ou vendredis, concernent 643 inscrits soit 50% de l'effectif scolaire en élémentaire.

Pendant les vacances scolaires, des stages et des séances d'activités sportives sont proposés aux adolescents accueillis à l'Espace Jeunesse, en lien avec les associations.

Par ailleurs, tous les services accueillant du public jeune ont à cœur de développer des activités sportives plus inclusives.

POURSUITE DES PARCOURS CITOYENS

Le parcours citoyen permet aux jeunes de développer leur conscience civique dès l'école primaire, en les exposant à des enjeux sociaux, environnementaux et politiques. Des ateliers sur la citoyenneté, la responsabilité sociale et le développement durable sont mis en place pour les sensibiliser aux valeurs de solidarité et d'engagement civique. Cette démarche vise à former de futurs citoyens informés et impliqués dans la vie de leur communauté, tout en leur donnant les outils pour prendre part activement aux décisions qui les concernent.

Encourager la pensée critique par des Ateliers philo et podcasts

La mise en place des Ateliers philo, de l'école élémentaire jusqu'au collège, est un dispositif clé pour aider les enfants à développer leur esprit critique, à exprimer leurs idées et à débattre dans un cadre bienveillant. Ces ateliers permettent aux enfants de réfléchir sur des questions philosophiques et sociétales adaptées à leur âge, les incitant à partager leurs points de vue et à questionner le monde qui les entoure.

Suite aux cycles de formation proposés par « Les petites lumières » en juin 2021, des « référents philo » ont été désignés au sein des équipes d'animation. Des Ateliers Philo ont ainsi pu être proposés dans les accueils de loisirs les mercredis et/ou au ateliers bleus.

Les médiathèques ont également initié des séances en famille avec des intervenants Philo, le samedi matin.

En 2024, un travail de sensibilisation avec 15 personnes volontaires (directeurs d'accueils de loisirs, animateurs, directrice du pôle famille, responsable du service enfance et deux directrices d'écoles) ont participé à une formation sur la menée d'ateliers philosophiques à l'intervenant, Jean-Charles PETTIER, professeur de philosophie, formateur à l'IUFM de Créteil, ex-instituteur spécialisé, docteur en philosophie et en sciences de l'éducateur, concepteur des fiches pédagogiques qui accompagnent les rubriques philo des revues Pomme d'Api et Astrapi, a mené cette formation le 13 mai 2024.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, le service Jeunesse propose aux adolescents accueillis des podcasts sur des thèmes qui les concernent : l'amitié filles-garçons, la santé mentale, le sport, la violence.



Les interventions de sensibilisation à la citoyenneté en temps scolaire, dans les classes de CM2

La Ville de Charenton le Pont a à cœur de sensibiliser les élèves de CM2 aux valeurs républicaines et au fonctionnement de nos instances démocratiques.

En 2024, 13 classes de CM2 soit 324 élèves, ont participé au « Parcours Citoyen » :

- 51 élèves ont visité la Garde Républicaine, à Vincennes,
- 297 élèves se sont rendus à la Maison des Anciens Combattants,
- 324 élèves se sont rendus au Musée de la Légion d'Honneur et des Ordres de la Chevalerie
- 324 élèves ont pu se rendre à l'exposition sur les JO 2024 « Histoire Sport et Citoyenneté »
- 1 classe de Briand A s'est rendue au Sénat.

De plus, chaque année en mai, des classes de CM2 participent à un concert citoyen au théâtre des Deux Rives en présence de l'orchestre symphonique des gardiens de la paix (en 2024, 321 élèves de CM2 ont pu participer).

Le Conseil Municipal des jeunes en plein exercice d'engagement civique

13 jeunes conseillers (5 filles et 8 garçons) sont élus-es d'avril 2022 à juin 2024. Ils organisent leurs actions et projets autour de 4 commissions : solidarité, sport et bien être, communication et skate-park.

Citoyenneté et République : Les jeunes participent régulièrement aux commémorations qui sont enrichies de rencontres pédagogiques en vue de donner du sens à ces journées de mémoire.

Projet skate park : enquête des besoins et des attendus auprès de leurs pairs, restitution de l'enquête en groupe de travail avec la Direction des sports et amendements proposés au projet

Projets communication : information de leurs actions et projets auprès des charentonnais lors de manifestations : Forum des associations, Fête de l'environnement.

Projet solidarité : organisation d'actions notamment de collectes de denrées alimentaires avec l'épicerie solidaire « Au Petit Plus », rencontres intergénérationnelles et suivi du projet 4L Trophy (bourse au projet).



DÉPARTS EN CLASSES DÉCOUVERTES ET EN SÉJOURS

Les classes de découverte et les séjours éducatifs sont un axe important pour favoriser l'apprentissage en dehors de la classe. Chaque année, la Ville organise des séjours en milieu naturel et des classes découvertes qui permettent aux élèves de s'immerger dans des environnements différents, d'apprendre à vivre en collectivité et de renforcer leur curiosité pour le monde qui les entoure.

Les classes découvertes, pour les élèves d'élémentaire

En 2023, il a été proposé un nouveau cadre aux écoles, à savoir un départ de 10 classes maximum par an, soit 2 départs par an pour 5 écoles élémentaires sur 6. Ce système de rotation permet d'éviter un dépassement budgétaire tout en permettant au plus grand nombre de partir en classes découvertes, à l'exception d'une école par an. Le montant évalué pour ces 10 départs par an avait été évalué à 185 000 €.

8 classes (190 élèves) sont parties entre fin mars et début juin 2023 pour un montant de 108 380€ autour des thématiques suivantes : « Découverte du patrimoine culturel et naturel de l'Alsace », « Char à Voile à Oléron », séjour « Poneys », « Le Doubs : la montagne au fil des saisons ». Le montant des recettes a été de 41 143€ soit 38% de participations familiales.

En 2025, il est prévu un départ à Berlin pour deux classes d'élémentaire, dans le cadre d'un jumelage franco-allemand.

Les séjours

144 enfants de 6 à 10 ans ont pu bénéficier de places de séjours en 2023 :

78 enfants sont partis en février 2023, pour un coût total de dépenses de 64 648 € (coût pour la commune de 50% de la dépense, après déduction des participations familiales).

21 enfants sont partis au printemps 2023, pour un coût total de dépenses de 10 605 € (coût pour la commune de 38% de la dépense,

après déduction des participations familiales).

45 enfants sont partis en été 2023, pour un coût total de dépenses de 39 075 € (coût pour la commune de 54% de la dépense, après déduction des participations familiales).

57 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont pu participer à trois séjours en 2023 : 39 jeunes sont partis en février 2023, pour un coût total de dépenses de 37 050€ (coût pour la commune 57.55% de la dépense après déduction de la participation familiales).

20 jeunes de 12 à 17ans sont partis en été 2023 pour un coût total de dépenses de 20550.80€ (coût pour la commune de 12852.21€ soit 62.54% de la dépense, après participation des familles déduite).

Le coût des séjours étant de plus en plus élevé, il a été décidé de renforcer le nombre de places aux séjours d'été pour les 6-10 ans et de supprimer les séjours hiver et printemps. En revanche les séjours hiver et été seront maintenus pour les adolescents en raison d'une sollicitation plus importante sur les séjours hiver.

Proposer une offre adaptée aux besoins et aux rythmes

ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC EN INTERNE DE L'OFFRE ÉDUCATIVE LOCALE (ASSOCIATIVE, PRIVÉE ET MUNICIPALE)

Afin d'assurer une offre éducative cohérente, la ville de Charenton-le-Pont travaillera activement à identifier l'ensemble des actions éducatives, sportives et culturelles proposées aux enfants et aux adolescents. Cet inventaire permettra de mieux coordonner les interventions des différents acteurs (associations, clubs sportifs, écoles, etc.) et de garantir que chaque enfant et adolescent ait accès à une diversité d'activités répondant à ses besoins spécifiques.

Ce travail vise également à identifier les forces et les lacunes dans l'offre existante, pour mieux répondre aux attentes des familles. Des sondages seront également réalisés auprès des familles (à l'instar

de celui diffusé en octobre 2024 sur le PEdT) ainsi que des diagnostics participatifs menés avec les adolescents du service jeunesse. De plus, un livret d'accueil à l'entrée au collège travaillé en partenariat l'espace Jeunesse sera diffusé pour accompagner les familles dans une transition importante : le passage du primaire au collège.

PRISE EN COMPTE DES BESOINS ET DU RYTHME DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

La Ville accorde une grande importance au bien-être des enfants et adolescents et à la prise en compte de leurs besoins spécifiques, tant sur le plan éducatif que dans leur quotidien. Des espaces adaptés pour la lecture, la détente et la relaxation sont prévus dans les structures municipales pour leur permettre de se reposer et de se ressourcer en dehors des moments d'apprentissage actifs. De plus, ils ont la possibilité de choisir librement leurs activités périscolaires, en fonction de leurs envies et de leurs centres d'intérêt, afin de développer une plus grande autonomie et de respecter leur propre rythme de développement.

Le libre choix des enfants et des adolescents aux activités proposées

La Ville veille à garantir le libre choix des activités pour les enfants et les adolescents, en offrant une grande diversité de programmes culturels, sportifs et éducatifs. Cette approche permet à chacun de suivre ses envies et d'explorer de nouveaux centres d'intérêt, tout en encourageant une plus grande autonomie et un engagement actif dans le parcours éducatif.

Le respect des rythmes et des besoins physiologiques des enfants

Les temps de repas et de loisirs sont séquencés en maternelle et en élémentaire, selon les recommandations SDJES. Les personnels sont sensibilisés au respect de ces temps d'accueil, pour le bien-être des enfants.



Par ailleurs, les locaux sont aménagés pour privilégier les temps de repos, utiles au développement des enfants de maternelle. Les horaires des siestes sont donc respectés par les ATSEM et les enseignants.

Il est envisagé de développer également des temps calmes après la restauration pour les élémentaires, notamment le mercredi. A ce titre il sera envisagé de former les animateurs à la gestion des temps calmes, avec mise en place de moments de relaxation.

L'aménagement des espaces lectures alliant des « temps calme » de qualité au plaisir de la lecture

Un travail d'aménagement des espaces lecture a été mené en avril et mai 2022 par la responsable du service Enfance et les médiathécaires autour de l'aménagement des espaces dédiés à la lecture), permettant aux équipes d'avoir des recommandations sur ces aménagements et de modifier les espaces pour certains voire de trouver de nouveaux locaux. Le 20 octobre 2022, des animateurs volontaires issus de chaque accueil de loisirs ont été formés par la référente de la section jeunesse à la médiathèque des quais. Des référents « lecture » ont ainsi pu être désignés pour suivre les actions inhérentes au plan lecture.

Enfin le partenariat avec l'association « Lire et faire lire » a pu être enfin réactivé pour le plus grand plaisir des enfants et des acteurs éducatifs. Des temps de lecture sont proposés dans les accueils de loisirs.

ACCOMPAGNEMENT DES PÉRIODES DE TRANSITIONS ET MISE EN PLACE D'ACTIONS PASSERELLES (PS/ CP/ COLLÈGE)

Les transitions entre les différents cycles de la vie scolaire (maternelle, élémentaire, collège) sont des moments cruciaux. Pour faciliter ces passages, la ville renforcera les actions « passerelles » entre les niveaux d'enseignement. Cela comprend des actions de coordination entre les enseignants, les professionnels éducatifs municipaux et les familles, pour préparer en douceur les enfants et adolescents à ces changements.

Ces passerelles permettent aux enfants et adolescents de se familiariser avec les nouvelles étapes de leur parcours de manière plus fluide, tout en créant des liens entre les acteurs de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et ceux de l'Éducation Nationale. Pour comprendre comment sont vécues ces passerelles par les familles notamment celles de crèches, il est envisagé de diffuser un sondage en ligne.

Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place des rencontres entre professionnels de la petite enfance et enseignants de maternelle plus formalisées dénommées « passerelles » (visites d'écoles maternelles par les GS de crèches, notamment sur le temps de restauration) afin de préparer les tout-petits à l'entrée au centre de loisirs maternel durant l'été et à la rentrée à l'école maternelle, en septembre.

Enfin des livrets d'accueils pour l'entrée au collège, à l'instar de ceux déjà mis en place pour l'entrée en maternelle et au CP, seront proposés aux familles en lien avec le collège public La Cerisaie. Ce livret centralisera toutes les informations nécessaires sur les activités disponibles à l'espace jeunesse et les modalités d'inscription, permettant aux parents et aux jeunes de mieux comprendre l'offre existante et de faire des choix éclairés.

PLAN D'ACTION POUR MESURER L'IMPACT DE L'EXPOSITION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS AUX ÉCRANS

Quatre écoles élémentaires et une école maternelle se sont associés avec la Ville autour du Défi des 10 jours sans écran, en mai 2024. La Ville a organisé une conférence avec une intervenante de l'association « Lève les yeux » précédée du visionnage du documentaire « Et si on levait les yeux : Une classe face aux écrans » de Gilles VERNET, à laquelle 80 personnes (parents, enseignants, acteurs éducatifs) ont participé.

Durant ces 10 jours sans écran, les écoles ont animé des temps de rencontre avec les parents (café des parents, petits déjeuners en classe) et des animations : prêt de jeux de société. Un cahier de liaison école-maison a été proposé aux familles afin de favoriser et développer les activités sans écran à la maison.

En 2025 et les suivantes, la volonté municipale est de déployer ces Défis auprès des autres établissements en associant le premier et le second degré.

Mettre en place un encadrement de qualité en faveur de la santé physique et mentale des enfants et des adolescents

L'un des piliers de la réussite scolaire est le soutien méthodologique offert aux élèves en difficulté. La ville met en place un accompagnement avec un renforcement des moyens humains et matériels pour aider les élèves à mieux gérer leurs devoirs, notamment par le biais d'ateliers (CLAS). Cette démarche vise à offrir un soutien adapté aux élèves en difficulté, en particulier lors de périodes clés comme le passage en 6ème.

RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

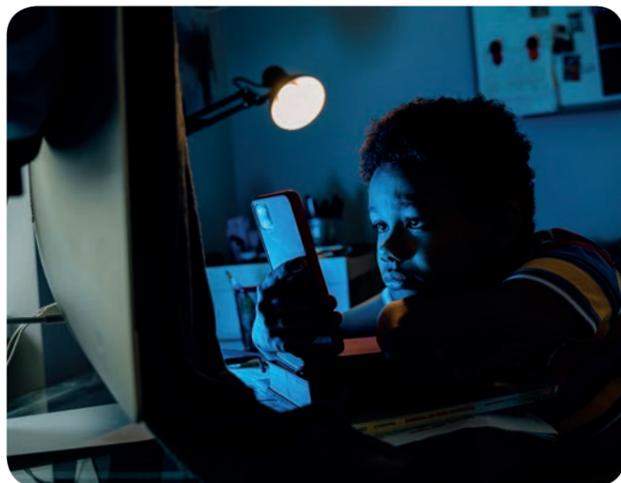
Le Pass réussite, une expérimentation réussie auprès des CP et des CE1 en 2022

En 2022, La Ville a souhaité expérimenter un dispositif de remédiation scolaire pour les élèves de niveau CP et CE1 les plus fragiles, en proposant la gratuité. L'école Briand a été retenue pour expérimenter ce dispositif.

26 enfants ont été fléchés et orientés par les enseignants de Briand A et B vers le Pass Réussite en octobre 2022 à l'issue des évaluations annuelles en raison de fragilités scolaires repérées par les enseignantes.

Sur les 26 élèves identifiés, 25 enfants ont été inscrits et se sont présentés aux ateliers de remédiation encadrés par 4 intervenantes de l'Association Numéro 1 Scolarité (une orthophoniste, une bibliothécaire, une éducatrice et une enseignante du second degré).

Les enfants ont été regroupés (chaque groupe était composé de 5 à 7 enfants) dans l'un des ateliers portant la thématique suivante : lecture, mathématiques ou langage oral.



Les méthodes proposées ont été adaptées aux difficultés de chaque enfant (matériel pédagogique spécifique aux troubles des apprentissages, matériel Montessori, jeux). Les intervenantes exerçant des métiers propices à l'accompagnement scolaire de ces enfants, le lien avec les enseignantes s'est fait naturellement et le soutien pédagogique a été très rapidement perçu comme complémentaire aux apprentissages.

Malheureusement, l'association n'a pu poursuivre le dispositif à Charenton le Pont en raison d'un déficit d'intervenants et de l'absence de renouvellement de l'agrément de l'Éducation Nationale. Le choix de l'association s'est donc porté exclusivement sur l'aide à domicile en lien avec les familles. Le contrat qui liait la Collectivité à l'Association a pris fin début juillet 2023.

Face à ces contraintes structurelles et budgétaires, il a été envisagé de cibler le CLAS sur les élèves de CM2 et de renforcer le partenariat avec les associations et partenaires locaux (association des familles charentonnaises, lieux de soutien à la parentalité).

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), un dispositif de passerelle CM2/6ème pour les élèves en difficulté

Le CLAS est un dispositif central qui aide à faciliter la transition entre l'école primaire et le collège pour les élèves en difficulté. Ce programme, qui associe soutien scolaire et activités éducatives, permet aux élèves de CM2 et 6ème de consolider leurs acquis, de reprendre confiance en eux et de mieux aborder les étapes suivantes de leur scolarité.

En 2023, ce sont 8 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif.

ENCADREMENT DE QUALITÉ DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Maintenir un taux d'encadrement très qualitatif en direction des enfants et des adolescents et accueillir des personnels formés est un objectif partagé avec les équipes éducatives (scolaires et périscolaires) afin de renforcer la qualité de l'accueil et la réussite des enfants dans leurs apprentissages.

Taux d'encadrement dans les EAJE

Le taux d'encadrement choisi par la Ville est de 1 adulte pour 6 enfants sur l'ensemble de ses structures. De plus l'espace dédié

aux enfants est de 7m2 par enfant. Ces deux points sont les plus qualitatifs proposés dans la réglementation Petite Enfance.

Il est à noter l'existence d'une équipe pluridisciplinaire composée de psychomotriciens et d'une psychologue pour soutenir les équipes et apporter aux enfants des appuis utiles à leur développement.

Les Agents Territoriaux Spécialisés (ATSEM), des acteurs au cœur de la socialisation des enfants photo ATSEM et enfants

Consciente des enjeux majeurs que représente l'école maternelle pour les jeunes enfants en termes d'apprentissage du langage, de la vie en collectivité, la Ville poursuit son effort financier de doter les écoles maternelles d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) dans les classes de Petits, Moyens et Grands sur temps scolaire mais également sur le temps du repas et de la sieste. La condition d'accès au recrutement des ATSEM à Charenton le Pont est l'obtention du CAP petite enfance.

Chargés de soutenir les enseignants sur temps scolaire, d'accompagner les enfants dans le développement de leur autonomie, d'assurer l'hygiène des enfants (passage aux toilettes, lavages des mains...), d'accueillir les enfants et les familles, de mettre en place des activités périscolaires, d'aider à la prise des repas, ces référents éducatifs consciencieux s'assurent que les enfants sont accueillis dans de bonnes conditions et veillent à leur bien-être global au quotidien.

Taux d'encadrement renforcé en accompagnement méthodologique

L'accompagnement méthodologique est un dispositif d'aides aux devoirs dirigé pour les 6-10 ans, tous les jours de la semaine après l'école.

Le 29 juin 2022, le Conseil Municipal a adopté le renforcement du taux d'encadrement de l'accompagnement méthodologique (le passage d'un taux de 1 adulte pour 10 enfants au lieu de 1 adulte

pour 12 enfants préalablement), appliqué à la rentrée scolaire 2022-2023.

Ce dispositif permet à 519 enfants d'élémentaires (soit 40 % des élèves scolarisés en élémentaire) d'avoir un encadrement renforcé pour l'aide aux devoirs grâce à l'intervention de 7 postes supplémentaires (intervenants extérieurs, enseignants).

Matériel et espace mis à disposition des adolescents pour leur travail scolaire

Du lundi au vendredi de 16h à 18h30, les adolescents ont à leur disposition un espace de travail et une mise à disposition des locaux prêtés par l'espace Jeunesse pour effectuer leur travail scolaire.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS PHOTO CONFÉRENCE SANTÉ MENTALE

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) créé en 2017 est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les acteurs de la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Le CLSM a retrouvé une dynamique de fonctionnement avec l'arrivée de la chargée de mission Santé / Handicap qui en assure à mi-temps la coordination. Les actions de formation sur les premiers secours en santé mentale ont touché 34 personnes en 2023 et les

Un programme de sensibilisation sur la santé mentale des enfants et des jeunes sera mené dès 2025, grâce à l'appui pédagogique de l'organisme PSYCOM, qui a conçu des outils adaptés aux publics jeunes (« le jardin du dedans » pour les 8-11ans, « Voyage au cœur du cosmos mental » à partir de 12 ans et +).



Ambition 2

Les principales mesures

PARCOURS HARMONIEUX DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

« Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours »

Proposer aux enfants et aux adolescents des parcours éducatifs cohérents favorisant leur curiosité et leur citoyenneté

- Ateliers d'éveil à la culture de la petite enfance à la jeunesse (ateliers, accès aux expositions, spectacle, découverte des instruments)
- Parcours culturel sur temps scolaire de la maternelle à l'élémentaire : ateliers, visites d'expositions, projets musicaux animés par les Dumistes, spectacles au T2R
- Éveil sportif de la petite enfance à la jeunesse
- Parcours sportif sur temps scolaire de la maternelle à l'élémentaire : Participation des CM1 à « Bouge avec ta classe », « Savoir Nager » des CM2, « Savoir Rouler » des CM1, interventions sportives animées par des clubs sportifs (escrime, volley et tennis de table) pour les CE et CM
- Parcours citoyen en CM2 (visites dans les institutions démocratiques, concert citoyen avec les Gardiens de la Paix)
- Ateliers bleus pour les 6-10 ans (mardis ou vendredis)
- Ateliers philo et podcasts dans les accueils de loisirs enfance et jeunesse
- Parcours d'engagement des élu(e)s du CMJ
- Classes découvertes (8 à 10 classes par an) et départ en séjours d'été pour les 6-10 ans et hiver et été pour les 12-17 ans

Proposer une offre adaptée aux besoins et aux rythmes

- Diagnostic interne sur l'offre éducative (associative, municipale)
- Diagnostics participatifs des jeunes du service jeunesse
- Sondage en ligne en direction des parents d'EAJE (entrée maternelle) et de CM2 (entrée collège)
- Élaboration d'un livret d'accueil des élèves de 6ème pour favoriser l'entrée au collège
- Renforcement des passerelles entre les professionnels de la petite enfance, des écoles maternelles et élémentaires, des accueils de loisirs maternels et élémentaires, de l'espace jeunesse et du collège (rencontres et organisation d'actions communes) – Facilitation de l'inspection de l'éducation nationale pour co - organiser ces temps de rencontres hors temps scolaires
- Libre choix des enfants et des adolescents pour l'accès aux loisirs parmi la programmation proposée
- Aménagement des espaces lecture
- Participation des EAJE, de la PMI, des écoles maternelles et élémentaires, des accueils de loisirs enfance et espace jeunesse et du collège, au Défi des 10 jours sans écran (au mois de mai)

Mettre en place un encadrement de qualité en faveur de la santé physique et mentale des enfants et des adolescents

- Plan de suivi des enfants et des adolescents en difficulté scolaire (partenariats locaux)
- Renforcement du CLAS pour un « Pass Réussite » des enfants entrant au collège
- Veille du taux d'encadrement de l'accompagnement méthodologique et évaluation (qualité de l'offre, impact sur la scolarité)
- Programme de sensibilisation des professionnels à la santé mentale des enfants et des adolescents et ateliers autour de la santé mentale, avec l'appui de Psycom.





POSTURE DE L'ADULTE

« Agir sur le bien-être des enfants des adolescents par la bienveillance, la qualification et le travail en réseau »

Le projet éducatif de Charenton-le-Pont se concentre sur l'importance de la posture d'accompagnement des enfants et des jeunes, qu'il s'agisse des encadrants éducatifs ou des parents. À travers la formation, l'adaptation des comportements, et la collaboration entre tous les acteurs éducatifs, la Ville souhaite créer un environnement harmonieux, propice au bien-être et à la réussite des enfants et des adolescents. L'objectif final est de mettre en place une démarche cohérente à l'échelle de la ville, afin de garantir un accompagnement éducatif de qualité, basé sur la bienveillance, l'écoute et la collaboration.

La posture de l'agent encadrant

IMPORTANCE DES QUALIFICATIONS ET DES FORMATIONS DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Les adultes en charge de l'accompagnement éducatif jouent un rôle clé dans le développement des enfants et des jeunes. La Ville de Charenton-le-Pont met un point d'honneur à améliorer constamment les compétences de ses équipes éducatives (personnels de crèches, animateurs, ATSEM, animateurs jeunesse), en proposant des formations continues.

Le plan de formation du secteur de la Petite enfance photo séminaire Petite Enfance

Au titre de la formation obligatoire et continue, les équipes sont formées régulièrement sur les thématiques essentielles à l'accueil des enfants :

- Gestes d'urgences pour tous les agents encadrant les enfants,
- Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence et Premiers Secours en Santé Mentale pour les responsables (AFGSU et PSSM),
- Hygiène alimentaire pour les professionnels en charge de la préparation des repas (HACCP).

Depuis 2021, les responsables des multi-accueils ont pu bénéficier d'un accompagnement managérial personnalisé par une formatrice spécialisée en Petite Enfance, Stéphanie DISANT. Dans le cadre du développement des compétences des professionnels ayant un CAP Petite Enfance ou Accompagnement Éducatif Petite Enfance, deux congés de formation permettant d'accéder au diplôme d'auxiliaire de puériculture sont pris en charge par la Ville chaque année. Enfin, sur le plan pédagogique, un cycle de journées a été animé par Héloïse JUNIER sur les émotions de l'enfant en 2023-2024.

Le plan de formation du secteur de l'Enfance et de l'Éducation

Depuis 2017, des échanges de savoirs entre pairs sont proposés pour valoriser et accroître les compétences des animateurs. Les thèmes sont proposés par les animateurs eux-mêmes : gestion d'un grand groupe, menée d'un atelier philo, scientifique, lecture ou aquarelle et origami. En général une quarantaine d'animateurs participent à ces formations internes entre pairs et pilotés par un directeur d'accueil de loisirs qui se porte garant de la coordination de ces échanges. À l'issue, une évaluation est effectuée par les participants.

Au cours de ces dernières années, des formations entre animateurs et ATSEM ont également été menées sur la Ville par le CNFPT, autour du handicap et de la gestion de la pause méridienne.

Depuis fin 2022, les animateurs ont été sensibilisés par l'UNICEF aux droits des enfants : plusieurs sessions ont été proposées, en petit groupe, afin de faciliter les échanges. En septembre et octobre 2023, l'UNICEF est intervenue sur une journée de sensibilisation autour des outils pédagogiques et de la fabrication des poupées frimousses, sur le droit à l'identité.

Les médiathécaires ont également contribué à la formation des « référents lecture » ; ce partenariat a donné lieu à un prêt de salle dédiée aux accueils de loisirs pendant les mercredis et les vacances



comprenant des malles de livres présélectionnés.

Dans certains accueils de loisirs, des « cabanes à lire » ont été fabriqués par les animateurs, dans d'autres structures des aménagements de bibliothèques ont été pensés avec les enseignants. Au printemps 2024, près de 80 personnels d'animation ont été sensibilisés aux maltraitances par l'association « les maltraitances, moi j'en parle ! ».

Enfin, en lien avec le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), la Ville a organisé à deux reprises une sensibilisation de l'ensemble du personnel d'animation des accueils de loisirs maternels et élémentaires à la posture attendue d'un agent d'animation.

Le plan de formation du secteur de la Jeunesse

Les animateurs jeunesse sont sensibilisés aux Droits de l'Enfant, au handicap et à l'égalité filles-garçons.

Par ailleurs, des actions de prévention en direction de la jeunesse seront renforcées : santé mentale, sexualité, maltraitances et cyberharcèlement.

RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE DIFFUSÉ SUR LE RÔLE DE L'ADULTE ENCADRANT

En juin 2024, la Ville a mené un sondage en ligne auprès de tous les acteurs éducatifs (enseignants, professionnels de crèches et d'animation, ATSEM et gardiens) : Cette diversité de profils favorise une vision large et globale des besoins éducatifs de la commune. L'enquête a porté sur la connaissance du projet éducatif, les valeurs éducatives et les constats professionnels. Cette enquête a révélé que 72 % d'entre eux (une cinquantaine d'acteurs a répondu) estiment que renforcer leur posture bienveillante a un impact direct sur le bien-être des enfants.

Les valeurs éducatives émergentes

Les valeurs clés choisies par les participants sont le respect, la solidarité, l'inclusion, et le vivre ensemble. Ces valeurs sont au centre des objectifs du PEdT pour guider les enfants dans leur développement personnel et citoyen.

L'égalité filles/garçons est nettement exprimée, ainsi que la mixité culturelle, l'accès aux loisirs, la prise en compte des besoins, les éco-gestes et l'écoute.

L'intérêt de la mise en place d'un PEdT

Le PEdT est perçu comme essentiel pour harmoniser les actions éducatives sur le territoire en instaurant une continuité des temps de l'enfant.

En effet, les acteurs ayant répondu ont bien conscience de l'enjeu de continuité des temps scolaires et périscolaires et de la continuité éducative du plus jeune âge à l'adolescence à travers les mots clés suivants : « commun », « continuité », « complémentaire », « cohérence ».

Les constats professionnels partagés

Les répondants notent plusieurs défis dans leur quotidien professionnel :

- L'augmentation des conflits entre enfants, souvent liés à l'usage des écrans et au manque de communication
- L'individualisme croissant et le manque de solidarité observés chez les enfants, notamment dans les interactions sociales
- Des enjeux de respect et de tolérance, les enfants ayant du mal à accepter parfois les différences (handicap, diversité culturelle, genre).

Certains observent une hausse des comportements agressifs et des difficultés de gestion de la frustration.

Ces constats font écho aux enjeux de vivre ensemble, d'écoute et de dialogue qui doivent être renforcés.

Quelques actions proposées

Vivre Ensemble et Mixité Sociale :

- Projets favorisant la mixité et l'inclusion, comme des programmes de parrainage entre élèves, pour promouvoir l'entraide et la solidarité.
- Ateliers sur les stéréotypes de genre et actions de sensibilisation au handicap et aux différences culturelles.

Éducation à l'Environnement :

- Sensibilisation à l'écologie et au développement durable, avec des activités comme le jardinage, le tri des déchets, et l'apprentissage des gestes éco-responsables.
- Initiatives pour réduire le gaspillage alimentaire et promouvoir la biodiversité.

Posture de l'Adulte :

- Formation des professionnels et des parents pour améliorer les pratiques éducatives et développer des compétences de bienveillance, d'écoute et de gestion des conflits.
- Encouragement des dialogues parents-enfants pour renforcer les liens et mieux accompagner les enfants dans leurs parcours.

FORMALISATION DES CHARTES DE PERSONNELS DEPUIS 2022

La charte des personnels mis en place avec les 1607h

Les chartes du personnel éducatif permettent d'établir des lignes directrices claires en matière de posture professionnelle et de relations avec les enfants. Elaborées dans le cadre du passage obligatoire à 1607h en 2022, elles ont encadré, pour chaque corps de métier, une culture commune de la bienveillance éducative. En amont du passage aux 1607h, les professionnels de la petite

enfance, de l'enfance et de la jeunesse se sont réunis par corps de métier, en groupe de travail, pour évoquer leur temps de travail et améliorer leurs conditions de travail. Ces échanges ont été menés en lien avec les représentants du personnel puisqu'ils ont été présentés en Comité Technique.

Dans le secteur de l'enfance et de l'éducation des 3-10 ans, ces temps d'échanges ont pu mener à la mise en place de chartes (charte ATSEM, charte des personnels d'animation et des gardiens) qui s'appuie sur le cadre de travail (les missions) et les temps dédiés à la concertation et aux projets. Ainsi des temps de réunion supplémentaires ont été mis en place : sur le secteur de l'enfance, 74 heures supplémentaires ont été octroyées pour les temps de réunions et de préparations des projets et 125 heures pour les directions d'accueils de loisirs.

La mise en place d'une charte inter-degrés sur la posture de l'adulte (professionnels encadrants et parents) dans les structures accueillant les enfants et les adolescents

Le respect des règlements intérieurs des structures d'accueil (EAJE, écoles, centres de loisirs, etc.) est un enjeu crucial pour assurer une harmonie entre les différents acteurs éducatifs. Les enfants et les parents sont informés des règles à respecter. Cependant les attentes croisées des professionnels et des parents devront être clarifiées afin de maintenir un cadre propice à l'accueil bienveillant de tous (enfants, adolescents et familles).

Dans le cadre de l'atelier thématique relatif à la posture de l'adulte, les professionnels ont souhaité réfléchir à l'élaboration d'une charte inter-degré, partagée avec les parents et s'appuyant sur des attentes croisées en matière de posture de l'adulte (professionnels et parents) mais aussi sur le respect mutuel de chacun et la reconnaissance du travail des agents éducatifs et de l'importance du rôle des familles à transmettre les règles de vivre ensemble.

Ce travail de transparence permettra de responsabiliser les familles tout en favorisant un environnement plus serein pour tous.

CRÉATION D'UN RÉSEAU ÉDUCATIF LOCAL À CHARENTON-LE-PONT

Une des priorités de la ville est d'assurer une meilleure coordination entre les différents secteurs éducatifs (petite enfance, enfance, jeunesse). Cela passe par la co-construction d'actions communes, en réponse aux besoins identifiés lors des diagnostics partagés entre janvier et juin 2024.

Les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sont invités à collaborer plus étroitement pour créer des passerelles entre leurs structures. Par exemple, des projets communs entre les crèches, les écoles, le collège, le lycée et les accueils de loisirs pourront être mis en place pour garantir une continuité dans l'accompagnement des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours. De cette volonté de déssectoriser les professionnels, est née l'idée de la mise en place d'un réseau éducatif local.

Afin de développer cette culture commune entre professionnels éducatifs autour des problématiques auxquels ils peuvent être confrontés (attentes des parents, violences à l'école et au collège ou aux abords des établissements, renforcement du vivre ensemble notamment le respect des personnes et des lieux, exposition des enfants et des jeunes face aux écrans), des rendez-vous trimestriels seront proposés pour poser les sujets et les débattre, trouver ensemble des solutions.

Ces rendez-vous pourront se dérouler dans des lieux différents, autour d'un petit-déjeuner de travail.

Par ailleurs, ce réseau permettra également d'informer sur les événements dans les EAJE, les écoles, les accueils de loisirs, le collège et le lycée et établir un agenda commun d'actions transversales.

Les parents d'élèves élus ou des intervenants extérieurs pourront être associés selon les thématiques abordées.

Des boîtes à outils pourront également être mises en place, afin de capitaliser les retours d'expériences réussies.

La posture du parent

Le dialogue entre les parents et les professionnels de l'éducation est essentiel pour garantir une cohérence éducative. En octobre 2024, un sondage mené auprès des parents a montré qu'une majorité d'entre eux souhaitent être davantage impliqués dans la définition des projets éducatifs.

La ville a déjà mis en place un plan d'appui à la parentalité à l'échelle locale et va instaurer des réunions régulières entre les parents, les enseignants et les encadrants pour co-construire les actions éducatives.

Cette démarche participative permet de créer un projet éducatif commun, fondé sur des attentes partagées, et d'assurer une continuité entre les valeurs transmises à l'école, à la maison, et dans les activités extrascolaires.

RÉSEAU D'AIDE ET D'APPUÏ À LA PARENTALITÉ

Les parents sont des acteurs incontournables de l'accompagnement éducatif des enfants. La ville de Charenton-le-Pont s'engage à les soutenir à travers des dispositifs d'appui à la parentalité en organisant des ateliers et des conférences sur des thématiques variées, telles que la gestion des écrans, le soutien à la scolarité, ou encore la communication avec les adolescents, à l'instar des conférences menées depuis 2022 :

- « Non au harcèlement ! » en 2022,
- « Quelle éducation aujourd'hui pour des adultes épanouis demain » en nov 2023,
- « Nos enfants, nos ados face au monde d'aujourd'hui », animée par Isabelle Filliozat en nov 2024.

Ces initiatives permettent aux parents de mieux comprendre les défis auxquels leurs enfants sont confrontés et de développer des stratégies pour les accompagner de manière optimale.

Depuis 2022, le Centre Alexandre Portier (CCAS) est labellisé « lieu ressources parentalité » par la Caisse d'Allocation Familiales du Val de Marne et « Maison des 1000 jours » par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) valorisant ainsi les nombreuses actions proposées en direction des parents :

- Le point information familles qui permet d'informer et d'orienter les familles en fonction des problématiques repérées
- La médiation familiale avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) propose aux couples de renouer le dialogue et trouver ensemble des solutions face à des situations conflictuelles essentiellement liées à la séparation
- Les permanences d'une intervenante sociale en commissariat pour soutenir les personnes victimes de violences conjugales ou intra-familiales
- Les groupes thématiques d'échanges et d'entraide entre parents et ateliers parents-enfants, véritables temps de partage et d'échange
- Les conférences qui s'adressent à un public large autour de thématique d'éducation : motivation et concentration, les émotions de l'enfant à la lumière des neurosciences, le sommeil de l'enfant
- Les débats théâtraux qui invitent les spectateurs à intervenir directement dans le cours d'une scène de théâtre afin d'en imaginer l'issue (mise en situation et débat) 11 octobre
- La soirée jeux des familles avec le service jeunesse
- L'aide aux départs en vacances en partenariat avec l'ANCV et l'AFC En 2024, le « lieu ressources parentalité » intitulé « La Parent'aise » a ouvert ses portes.

Ces actions de soutien à la parentalité se poursuivront, en transversalité avec les structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE DIFFUSÉ SUR LE PEDT

99 familles ont répondu au sondage soit 6,2 % de retour.

80 % des familles ayant répondu ont un enfant scolarisé en écoles maternelles et/ou élémentaires et en EAJE. 16% d'entre elles ont un adolescent scolarisé au collège et 7% d'entre elles, un adolescent scolarisé au lycée.

Intérêt d'un PEDT selon les familles

Les termes liés à l'intérêt pour le Projet Éducatif Territorial (comme l'égalité, l'épanouissement, l'harmonisation) apparaissent environ 160 fois. Beaucoup voient dans le PEDT une manière de favoriser l'égalité entre enfants et entre les familles en facilitant l'accès à l'éducation, à la culture et au sport pour tous, indépendamment du statut socio-économique.

Valeurs éducatives importantes

Les valeurs fondamentales comme le respect, la solidarité, la tolérance, et la sensibilisation écologique totalisent environ 67 occurrences. Ces valeurs reflètent les attentes des familles en matière de formation civique et de respect des différences, avec un accent particulier sur l'écologie et le vivre-ensemble.

Actions proposées pour Charenton-le-Pont

Les propositions d'actions concrètes (comme celles en lien avec le vivre ensemble, la mixité, et les événements intergénérationnels) apparaissent environ 71 fois, illustrant une demande forte pour des activités collaboratives qui renforcent les liens entre les générations, les cultures et les groupes sociaux.

Vivre ensemble : Les familles suggèrent des initiatives de rapprochement intergénérationnel, des actions de sensibilisation au handicap et des événements pour encourager la mixité sociale.

Quelques actions concrètes sont citées : « mise en place d'une ginguette 2/mois les week-ends pour que les générations se rencontrent », « création de boîtes cadeaux de Noël pour les sans-abris », « activités entre personnes valides et non valides », « initiations de gestes aux premiers secours », « soirées de quartiers mensuelles ou bi-mensuelles pour les parents et leurs enfants », « journées de sensibilisation à l'égalité des genres », « fresque murale collaborative », « ateliers handisports dans les écoles », développer des lieux « kids friendly », « création d'une maison de quartier ».

Développement harmonieux de l'enfant : Des demandes pour des activités éducatives variées, un renforcement des liens entre l'école et les familles et une meilleure gestion des effectifs scolaires sont mises en avant.

Quelques actions concrètes sont citées : « ateliers de philosophie », « ateliers de prévention contre les écrans à travers des thèmes contemporains comme l'IA », « conférence sur les neurosciences », « élargissement du pass sports aux tous petits », « outils d'évaluation du bien-être à l'école et en accueil de loisirs », « séances de méditations pour parents/enfants », « moins d'enfants par classe », « offre de bénévolat pour les jeunes », « création d'animation sportives gratuites comme les tournois », « autoriser l'accès aux

gymnases pour les enfants et les jeunes pendant les vacances scolaires », « lieu d'accueil parent/enfants/professionnels/ de l'enfance et de la jeunesse », « élargissement des trottoirs (ville à hauteur d'enfants) », « séminaire sur l'égalité filles-garçons », « ateliers de sensibilisation sur les smartphones, les infos et intox, compréhension des enjeux du numérique ».

Posture de l'adulte : La formation des adultes, qu'ils soient parents ou professionnels, est jugée cruciale pour adopter une approche bienveillante et adaptée aux enfants.

Quelques actions concrètes sont citées : « création d'une charte », « ateliers sur la parentalité », « encourager les parents à présenter leurs métiers dans les écoles », « cafés des parents entraide », « implication des parents dans le parcours éducatif des enfants », « formations des professionnels sur les besoins des enfants », « lieux parents enfants (type « parent'aise », itinérants ou éphémères », « des actions avec la participation des enfants et des jeunes ».

Sensibilisation à l'environnement : De nombreuses propositions visent à encourager des comportements éco-responsables, avec des ateliers pratiques sur le recyclage et des activités en lien avec la nature.

Quelques actions concrètes sont citées : « ateliers sur l'écologie et les éco-gestes », « plantation de plantes par les enfants dans les parterres municipaux », « sorties dans la nature (bois de Vincennes) », « faire l'école dans la forêt (bois de Vincennes) », « ateliers jardinage de la crèche au lycée », « challenge 0 déchets dans les établissements », « journées de ramassage des déchets », « fresque du climat », « ateliers sur le bien-être animal », « arrêter de mettre une patinoire en hiver alors qu'il fait 10° », « création de potagers participatifs », « place au vélo et limite de la vitesse des voitures en ville »

Observations des parents

Les réponses indiquent des préoccupations sur le respect de l'autonomie des enfants, une demande de sensibilité accrue aux enjeux sociaux et écologiques et un désir de cohérence dans la transmission des valeurs à l'école et à la maison.

Cette synthèse montre un consensus sur l'importance de créer un cadre éducatif inclusif et durable, tout en reflétant des attentes variées vis-à-vis de la participation des acteurs locaux dans la vie éducative de la commune.

A ce titre, à la question « Souhaitez-vous être contacté(e) pour le suivi des actions du PEDT ? », 54 parents ont répondu soit 54,5% des répondants.

Face à la diversité des réponses des parents et l'intérêt de 54 parents au suivi des actions du projet éducatif, des ateliers seront également proposés aux parents.

L'ambition 3 du projet éducatif de la ville de Charenton-le-Pont se concentre sur l'importance de la posture des adultes encadrants et de leur rôle déterminant dans le bien-être et la réussite des enfants et des adolescents. Cette ambition s'articule autour de trois axes principaux : la posture des encadrants éducatifs, celle des parents, et la création d'un réseau d'acteurs éducatifs cohérent à l'échelle de la ville. L'objectif est de renforcer la qualité de l'accompagnement des jeunes en agissant à la fois sur les compétences des adultes, leur posture bienveillante, et la collaboration entre les différents acteurs de l'éducation.



Ambition 3

Les principales mesures

POSTURE DE L'ADULTE

« Agir sur le bien-être des enfants des adolescents par la bienveillance, la qualification et le travail en réseau »

La posture de l'agent encadrant :

- Poursuite des plans de formations, en renforçant ceux sur l'égalité filles-garçons, la participation des enfants et des adolescents et l'écologie, la prévention des violences à l'école entre enfants et adolescents
- Charte sur la posture de l'adulte (Ville/ établissements du premier et second degré/Accueils de loisirs)
- Création d'un réseau éducatif local (échanges sur les préoccupations partagées, actions communes et agenda des événements)

La posture du parent :

- Conférences parentalité (impact de l'intelligence artificielle sur les futures générations, neurosciences)
- Ateliers sur le suivi des actions du PEdT
- Ateliers parents – enfants – adolescents autour des jeux de société





« Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants dans une Ville à hauteur d'enfants »

L'ambition 4 du projet éducatif de Charenton-le-Pont vise à renforcer le pouvoir d'expression et d'action des enfants et des adolescents en leur offrant des espaces et des moyens pour s'engager activement dans leur environnement. L'objectif est de créer une ville « à hauteur d'enfants », où les jeunes sont consultés, écoutés, et participent à la construction de leur cadre de vie.

« Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants »

Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants

ACTIONS POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION ACTIVE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS DANS UNE VILLE QUI VALORISE LEUR PAROLE ET LEUR BIEN-ÊTRE

Afin d'adapter au mieux la posture des encadrants, il est essentiel de comprendre les attentes des enfants et des adolescents jeunes vis-à-vis des adultes.

Toutes les actions précédemment inscrites dans les mesures de chaque ambition (CMJ, ateliers philo, budget participatif, cours vivantes, ateliers sur la santé mentale des enfants et des jeunes) participent à la prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes. Par ailleurs, les enfants d'élémentaire sont consultés chaque année pour la mise en place des ateliers bleus, activités sportives et culturelles proposés après l'école le mardi ou vendredi, sont également

En 2023, une consultation nationale a été organisée en lien avec l'UNICEF, permettant aux enfants et adolescents d'exprimer leurs besoins et attentes. Il en est ressorti que les jeunes souhaitent davantage d'écoute, de respect de leur individualité, et des interactions plus basées sur la confiance. Ces retours permettent de réajuster les pratiques des encadrants pour créer une relation plus équilibrée et positive.

En juin 2024, un atelier participatif a été mené avec 8 enfants de 8-11 ans autour des axes du projet éducatif. Ces échanges ont permis de mesurer les attentes des enfants sur le vivre ensemble, évoquer les sujets de harcèlement et de respect des autres, proposer des projets au sein de leur école.

Le Service Jeunesse valorise les talents des adolescents inscrits aux ateliers socioculturels et plus largement des jeunes charentonnais désireux de se produire sur scène tout au long de l'année (concert, exposition, représentation théâtrale, soirées jeunes talents, ateliers de groupe, scènes ouvertes). Ainsi ces adolescents peuvent exprimer librement individuellement ou en groupe, leurs talents artistiques (certains ont pu se produire sur des scènes plus connues).

Dans les prochaines années, le service Jeunesse mettra en place un diagnostic participatif des adolescents pour recueillir leur avis sur un ensemble de sujets. Ce processus vise à ajuster l'offre éducative et culturelle en fonction de leurs attentes, tout en les rendant acteurs



de leur propre parcours.

Enfin, la Ville souhaite valoriser la parole des enfants et des adolescents en intégrant leurs contributions dans ses outils de communication (bulletins municipaux, réseaux sociaux, événements publics). L'idée est de donner une visibilité aux idées et aux projets des jeunes citoyens, et de renforcer leur engagement dans la vie publique locale.

POURSUITE DE LA SEMAINE DE L'ENFANCE EN NOVEMBRE <

Une semaine de l'enfance est organisée avec la Petite Enfance, l'enfance et la jeunesse, depuis novembre 2022. En 2022, cet événement a réuni environ 300 enfants et une centaine de parents. Au regard du succès rencontré lors la première édition de la semaine du bonheur en faveur des droits de l'Enfant, la deuxième édition a été programmée du 16 au 22 novembre 2024.

Une vingtaine d'ateliers en lien avec les droits des Enfants (ateliers artistiques, jeux, lecture, activités sportives...) ont été proposés pour la journée d'ouverture en différents lieux (la parenthèse, l'Espace Toffoli, le service jeunesse et les écoles Aristide BRIAND). Les enfants volontaires des accueils de loisirs maternels et élémentaires ont construit un spectacle, au théâtre, le samedi 16 novembre, à destination de leurs familles et le mercredi 20 novembre à destination des autres enfants des accueils de loisirs.

Renforcer le partenariat avec l'UNICEF autour de la CIDE

Le partenariat avec l'Unicef, en faveur de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), est un levier pour promouvoir les droits des enfants au sein de la ville. À travers des actions conjointes, la Ville s'engage à faire respecter ces droits et à sensibiliser les jeunes à leurs propres droits, tout en les accompagnant pour qu'ils les comprennent et les revendiquent.

CONSULTATION NATIONALE UNICEF « TA VOIX, TES DROITS »

La consultation nationale UNICEF « Ta voix, tes droits » lancée en novembre 2023 a permis de recueillir 194 questionnaires auprès des 8-14 ans. La tranche d'âge 9-12 ans (128 écoliers) est la plus représentée, car elle correspond aux modes de diffusion, davantage relayés par les établissements scolaires élémentaires. Néanmoins, 57 collégiens âgés de 11-14 ont répondu.

Cette consultation a constitué une démarche participative innovante pour mieux cerner les besoins des enfants et des jeunes de Charenton-le-Pont, leurs aspirations et leurs attentes vis-à-vis des politiques locales.

Une analyse statistique de la consultation a pu être effectuée. Parmi les répondants : 51 % de filles, 48 % de garçons, 7% ayant un handicap. Parmi les 6 droits fondamentaux de l'enfant : 87 % des enfants et jeunes ont coché le droit de donner son avis et 76 % de vivre dans un environnement propre et sûr. 67 % ont répondu que les adultes ne donnent pas assez d'informations sur le soin des enfants et leur santé et 66 % sur l'égalité entre les garçons et les filles. 46 % se sentent parfois angoissés à cause du changement climatique,

18 % (14 enfants) ont indiqué avoir été blessés physiquement, tapés ou touchés par un adulte.

41 % ne pratiquent aucune activité sportive chaque semaine en dehors de l'école.

55 % possède un téléphone portable personnel.

23 % ont vu des vidéos ou images choquantes sur internet.

Cette analyse nous a permis de réfléchir à un plan d'action en lien avec ces constats (sensibilisation sur les écrans, ateliers d'égalité filles-garçons, prévention des violences, ateliers sur la santé mentale et sur l'écologie).

FORMATIONS « MA VILLE À HAUTEUR D'ENFANTS », 3 ÉDITIONS (2022, 2023 ET 2024)

UNICEF France propose aux élu(e)s et aux agents des collectivités territoriales un module de formation qui s'inscrit dans une dynamique de réseau, participe à la création d'une vision commune au sein de la collectivité et réaffirme la place de l'enfant dans la ville.

Cette formation s'est déroulée chaque année de 2022 à 2024, autour de :

- L'intelligence collective
- L'accompagnement à la conception de projets innovants pour faire respecter les droits de l'enfant
- Des sources d'inspiration du réseau « Ville amie des enfants »

Ces trois éditions ont rassemblé 35 participants :

- 3 élus,
- 6 directions scolaires maternelle et élémentaire (la moitié des établissements publics du 1er degré),
- 12 agents de l'enfance et de l'éducation,
- 8 agents de la petite enfance,
- 2 agents de la jeunesse,
- 2 agents de la culture : le directeur du Conservatoire et la responsable des Médiathèques.
- 2 agents d'autres services : la chargée de mission de démocratie participative, la chargée de mission en charge des actions de développement durable



PARTICIPATION AU PRIX LITTÉRAIRE UNICEF (3-15 ANS) ET À LA JOURNÉE UNIDAY

Le prix littéraire UNICEF

Afin de promouvoir l'expression littéraire des jeunes et leur accès à la culture, la Ville soutient la participation au prix littéraire UNICEF depuis 2022, un événement national qui valorise les œuvres écrites par des enfants et des adolescents autour des thématiques des droits de l'enfant. Ce prix constitue une opportunité pour les jeunes de s'approprier des sujets sociétaux et de développer leur créativité. Depuis 2022, la sélection des ouvrages a porté sur les thématiques suivantes : la famille, la pauvreté, le climat, autant de sujets porteurs et qui suscitent l'intérêt des enfants et des adolescents.

Des actions passerelles sont ainsi créées autour de ces sélections d'ouvrages, avec les bénévoles de Lire et Faire lire, les médiathèques et des bénévoles de l'UNICEF.

Uniday

Chaque dernier mercredi du mois de mai, l'UNICEF France célèbre UNIDAY, une journée

festive pour les enfants et les adolescents accueillis en accueil de loisirs.

Cette journée est ponctuée d'activités ludiques, créatifs, de temps de sensibilisation autour des Droits de l'Enfant. Les thématiques explorées depuis 2022 ont été les suivantes : les émotions, les non-discriminations, le droit aux loisirs et au sport.

Un kit d'animation est accessible et téléchargeable gratuitement sur la plateforme myunicef.fr.

En offrant des espaces d'expression, des consultations régulières, et des actions concrètes pour leur santé mentale, la Ville entend créer un environnement où chaque enfant et jeune est écouté, valorisé et accompagné dans son développement personnel. Grâce à des partenariats tels que celui avec l'UNICEF, Charenton place les droits et la parole des enfants au cœur de ses priorités..

Ambition 4

Les principales mesures

Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants

« Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants »
dans une Ville à hauteur d'enfants

Développer le Pouvoir de Penser et d'Agir des enfants•

- Diffusion de questionnaires auprès des enfants 6-10 ans sur les activités périscolaires
- Évaluation des bancs de l'amitié en concertation avec les enfants
- Ateliers participatifs pour encourager la prise en compte de la parole des enfants de 8 à 11 ans
- Concertation des enfants pour l'aménagement de leurs cours d'écoles
- Espaces d'expression des adolescents (podcasts, scènes ouvertes..)
- Diagnostics participatifs des adolescents
- Prise en compte de la parole des enfants et adolescents dans les supports de communication municipale.

Renforcer le partenariat avec l'Unicef autour de la CIDE

- Participation à la Consultation Nationale avec l'Éducation Nationale, sur les temps d'éducation Morale et Civique (écoles élémentaires, collèges et lycées)
- Formations Unicef « Ma ville à hauteur d'enfants » pour lancer le plan d'action « Ville Amie des Enfants » 2026-2032, en complément au PEdT
- Participation au Prix Littéraire UNICEF 2025-2027
- Participation à la Journée UNIDAY.





UN PROJET PARTAGÉ ET VIVANT !

Le Projet Éducatif Territorial de Charenton-le-Pont a été conçu dans une démarche participative, permettant aux acteurs concernés (enfants, familles, éducateurs, associations) de s'exprimer sur leurs attentes et besoins. En effet, les ateliers thématiques qui ont réuni les acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la culture et du sport ainsi que ceux de jeunesse et de l'action sociale, ont permis de poser les premières fondations des ambitions qui sont présentées dans ce document.

Cette approche vise à favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté éducative, qui sera renforcé par la création d'un réseau éducatif local.

En co- construisant ce projet avec tous les acteurs concernés, y compris les enfants et les adolescents, nous affirmons notre volonté de bâtir une éducation inclusive, respectueuse des droits de l'enfant et adaptée aux besoins de notre territoire.

Le PEt 2024-2027 est un document vivant, qui sera régulièrement évalué et ajusté pour répondre aux enjeux éducatifs contemporains. La Ville de Charenton-le-Pont, en partenariat avec tous les acteurs de l'éducation, s'engage à faire de l'épanouissement de chaque enfant et jeune une priorité.

Ensemble, nous continuons à construire une ville à hauteur d'enfants, un lieu où chaque enfant peut s'épanouir, apprendre et devenir un citoyen responsable et engagé.

ÉVALUATION DU PEDT

L'ÉVALUATION DU PEDT SERA UN PROCESSUS CLÉ POUR MESURER L'IMPACT ET L'EFFICACITÉ DES ACTIONS MISES EN PLACE. VOICI LES AXES D'ÉVALUATION ENVISAGÉS :

1 Indicateurs de succès :

Développement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la participation des enfants, la satisfaction des familles et l'impact des activités.

Réalisation d'un bilan annuel en fin d'année scolaire, impliquant le Comité de Pilotage, des instances de suivi par structure ou établissement et des représentants des parents. Ce bilan permettra d'analyser les réalisations et les axes d'amélioration.

2 Bilan annuel :

3 Feedback des acteurs :

Mise en place de dispositifs de retour d'expériences (questionnaires, entretiens) pour recueillir les avis des enfants, des adolescents, des parents et des professionnels.

Adaptabilité du projet : Réflexion sur les évolutions nécessaires en fonction des résultats obtenus et des retours d'expérience, afin de garantir une amélioration continue du PEdT.

4 Adaptabilité du projet :

L'évaluation sera un outil d'apprentissage et d'ajustement, garantissant que le projet demeure en phase avec les attentes des familles et les besoins des enfants et des adolescents.

CALENDRIER DES COMITES DE PILOTAGE ET COMITES DE SUIVI DU PEDT

Le calendrier des comités de pilotage (COFIL) sera établi une fois par an et s'adresse aux professionnels éducatifs.

Les comités de suivi seront mis en place en lien avec les chefs d'établissements (directions EAJE, écoles, Accueils de loisirs) sur chaque site, en lien avec les parents et les professionnels éducatifs.

En parallèle, un réseau éducatif (rencontres entre acteurs éducatifs) sera mis en place avec les DGA petite enfance, enfance et jeunesse et chefs de services petite enfance, enfance, éducation et jeunesse, directeurs d'écoles et chefs d'établissements du second degré (collèges-lycées) : il a pour objectif d'échanger sur les projets transversaux, les problématiques rencontrées (avec l'intervention éventuelle d'experts ou personnalités extérieures) et l'agenda des actions à valoriser.



Crédits photos : Adobe Stock, Freepik, Unicef, Jean-François Deroubaix